



Eidgenössische Technische Hochschule Zürich
Swiss Federal Institute of Technology Zurich



Swiss Federal Institute for Forest,
Snow and Landscape Research

Entre conservation de la nature et développement socio-économique

Gestion des visiteurs et des habitants

Comparaison entre les Parcs naturels régionaux
du Jura vaudois (CH) et du Haut-Jura (F)

Tanja Eggenberger

Travail de bachelor

Juillet 2016

Sous la direction du Prof. Dr. Felix Kienast

Swiss Federal Institute of Forest, Snow and Landscape Research WSL

Table des matières

1	Introduction.....	1
1.1	Thématique	1
1.2	Problématique.....	1
2	Méthodes	2
3	Théorie.....	3
3.1	Relation Homme-Nature	3
3.1.1	Evolution de la relation Homme-Nature	3
3.1.2	Histoire du développement des Parcs naturels nationaux	4
3.1.3	Création des Parc naturels régionaux en France et en Suisse.....	5
3.1.4	Classification des zones protégées: UICN et UNESCO-réserve de biosphère	5
3.2	Gestion des visiteurs sur les espaces protégés	7
3.2.1	Attentes des visiteurs	7
3.2.2	Mesures directives des visiteurs	7
4	Résultats.....	9
4.1	Présentation des Parcs naturels régionaux du Jura vaudois et du Haut-Jura.....	9
4.2	Gestion des visiteurs	16
4.3	Gestion des habitants.....	23
4.4	Implication des habitants	24
5	Discussion	25
5.1	Analyse des résultats.....	25
5.2	Critiques du travail: méthodes et résultats.....	27
5.3	Mise en contexte.....	28
6	Conclusion	29
7	Bibliographie.....	31
8	Annexes	34
8.1	Interview avec Olivier Schär, directeur du Parc naturel regional du Jura Vaudois	34
8.2	Interview avec Anne-Sophie Vincent, directrice-adjointe du Pôle Environnement au Parc naturel régional du Haut-Jura	44

Résumé

La gestion des espaces naturels prend une importance considérable depuis plusieurs années. D'une part, la population mondiale grandissant et se densifiant dans les grands centres urbains, l'utilisation de ces zones vertes ou de détente a très fortement augmenté. D'autre part, on crée de plus en plus d'espaces naturels protégés, où les activités de l'Homme y sont réduites ou interdites. Un grand défi actuel est donc de savoir comment allier ces deux enjeux. Pour y répondre, ce travail s'est penché sur les Parcs naturels régionaux dont le rôle principal est justement d'associer la conservation de la nature et le développement socio-économique. Plus précisément, il traite des trois questions suivantes :

- 1) Quels sont les enjeux auxquels les Parcs naturels régionaux font face dans leur création et leur gestion ?
- 2) Quelle est l'implication de l'habitant dans la gestion du Parc ?
- 3) Comment sont gérés les visiteurs et les habitants sur les espaces naturels sensibles ?

Cette recherche littéraire, complétée par deux interviews d'experts, compare le Parc naturel régional du Jura vaudois (Suisse) et le Parc du Haut-Jura (France).

Tout d'abord, ce travail a relevé les différences suivantes. Les Parcs de France ont été créés en premier lieu pour un motif économique (lutter contre la désertification des campagnes) alors que les Parcs suisses servent avant tout à la conservation de l'environnement (préservé des biotopes). Le système administratif du Parc du Haut-Jura est conséquent (jusqu'à 26 fois plus de membres que dans le Parc du Jura vaudois) et regroupe de très nombreuses instances politiques (régions, départements, etc.) contrairement au Parc suisse qui compte principalement des représentants des différents milieux agricoles, touristiques, etc. Le Parc français a plus de moyens financiers, avec un budget total environ 4.5 fois plus grand que le Jura vaudois. Enfin, l'acceptation du Parc par ses habitants pose encore problème au Haut-Jura. Le Parc suisse pourrait de son côté avoir moins de problèmes sur ce point car ses habitants sont plus impliqués dans la vie du Parc : ils doivent voter pour l'adhésion au Parc et peuvent participer à la mise en place de projets. En France, seuls les élus ou membres d'associations participent à la gestion du Parc naturel régional.

Concernant les points communs, les deux Parcs partagent sur leur territoire une géographie et une écologie semblables. Ce travail a montré qu'ils développent un ensemble très similaire de mesures directives des visiteurs. Il y a également une forte volonté de collaborer de part et d'autre de la frontière.

Cependant, les difficultés majeures apparaissent dans la mise en place de projets communs. Cette recherche a trouvé que les obstacles à cette collaboration ne dépendent qu'indirectement des Parcs eux-mêmes, ils se situent à une échelle plus nationale, car ils proviennent du système de gestion politique et financière des Parcs naturels régionaux qui sont, en Suisse et en France, très différents.

Summary

The importance of natural spaces management is increasing in the last years. On one hand, the growth and the urbanization of the world population considerably increases the pressure on green zones and relaxation areas. On the other hand, we create more and more natural protected areas where human activities are reduced or forbidden. Therefore, one of the main actual challenge is to find how to combine these two issues. In order to answer this question, this bachelor thesis looks at natural regional Parks, whose main role is precisely to associate nature conservation and socio-economic development. More specifically, this work deals with the following three questions:

- 1) Which issues do the natural regional Parks face during their creation and governance?
- 2) How are inhabitants of the Park involved in its management?
- 3) How are the visitors and inhabitants managed in natural sensitive spaces?

This literature research, supplemented by two interviews, compares the naturel regional Park of Jura Vaudois (Switzerland) and the Park of Haut-Jura (France).

Firstly, this thesis raises the following differences. The French Parks have been created mainly for an economic reason (tackle land desertification) while the Swiss Parks are, above all, used for environmental conservation (preserve biotopes). The administrative system of Haut-Jura Park is considerable (up to 26 times more members than the Park of Jura vaudois) and regroups many different politic instances (regions, departments, etc.). On the contrary, the Swiss Park has more representatives of different environments (agriculture, tourism, etc.). The French Park has more financial resources with a total budget 4.5 times greater than the Jura vaudois. Finally, the acceptation of the Park by its inhabitant is still a problem in Haut-Jura. The Swiss Park could have less problems on this topic because its inhabitants are more implicated in the Park's life: they must vote for the adhesion to the Park and can participate in the implementation of projects. In France, only politicians or association's members participate in the management of the natural regional Park.

Concerning the common points, the two Parks share a comparable geography and ecology on their territory. This research found that they develop a very similar set of measures for visitor's management. There is also a strong motivation for collaboration from both frontier's sides.

However, main difficulties appear in the implementation of common projects. This research identified that the collaboration obstacles don't directly depend on the Parks themselves. The issues lie more on a national level because they are induced by the differences between political and financial management systems of the natural regional Parks in Switzerland and in France.

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement le Prof. Dr. Felix Kienast, qui m'a encadrée durant de ce travail de bachelor, pour ses conseils pertinents, son esprit ouvert et les intéressantes discussions.

Un grand merci également à Céline Graf pour son aide tout au long de la réalisation de ce travail, ainsi qu'à Anne-Sophie Vincent et Olivier Schär pour avoir pris le temps de répondre à mes nombreuses questions.

Enfin, je remercie ma famille et mes amis pour leur soutien.

1 Introduction

1.1 Thématique

La population mondiale grandit et se concentre de plus en plus dans les centres urbains où la densité des immeubles s'accroît et les espaces de verdure diminuent. Pour fuir le bruit, la pollution, l'agitation et le stress, les gens ont un grand besoin de se rendre régulièrement sur une zone de nature, en plein air, pour trouver un peu de calme et se ressourcer. Ainsi, la demande sur les espaces verts, de détente ou de découvertes augmente de manière très significative, parallèlement à l'accroissement de la population.

D'un autre côté, on souhaite toujours plus protéger, sauvegarder ce qu'il reste encore de nature. Poussé par notre conscience écologique grandissante et des associations de défense de la nature toujours plus nombreuses, de plus en plus d'espaces naturels sont classés et protégés par différentes réglementations qui les préservent des activités (nuisibles) de l'Homme, maintiennent une grande diversité, luttent contre le réchauffement climatique, etc.

Ces deux aspirations, la détente en nature et la protection de la nature, sont à la fois opposées et liées. Quand on veut préserver un espace naturel, on va d'une manière ou d'une autre y restreindre l'accès aux gens. En même temps, une certaine protection de cette zone de nature permet aux gens de pouvoir véritablement s'y ressourcer et d'en jouir pendant encore de longues années.

Les Parcs naturels régionaux illustrent à merveille cette thématique. Créés après les Parcs nationaux, dans le but d'insérer l'être humain dans les espaces naturels, leur mission principale repose sur la question de comment allier la conservation de la nature d'une région avec son développement socio-économique.

1.2 Problématique

Ce travail de recherche traite de ce rapport complexe entre attrait et protection de la nature à travers les Parcs naturels régionaux et aborde les questions suivantes :

Quels sont les enjeux auxquels les Parcs naturels régionaux font face actuellement, dans leur création et leur gestion? Plus précisément, quelle place est laissée à l'habitant dans la gestion de ce parc et comment sont gérés les visiteurs et les habitants du territoire, quelles mesures et infrastructures sont-elles mises en place pour permettre l'accès à des zones naturelles sensibles tout en les préservant ?

Pour y répondre de manière plus concrète, ce travail se concentre sur deux Parcs naturels régionaux qui partagent des caractéristiques géographiques très similaires : le Parc naturel du Jura vaudois et celui du Haut-Jura. Tous deux situés dans le Jura, ils se caractérisent par des sols calcaires et des pâturages boisés. Ils possèdent de grands massifs forestiers, de hauts et bas marais ainsi que des prairies sèches et des tourbières. Ils recèlent donc sur leur territoire une très grande richesse d'habitants et d'espèces.

Le Parc du Jura vaudois est suisse, âgé de seulement 4 ans, il est dans sa phase naissante avec sa 1^{ère} Charte¹ qui a débuté en 2012. Le Parc du Haut-Jura est français et fête en 2016 ses 30 ans d'existence. C'est un Parc bien établi qui vit depuis 2010 sa 3^{ème} Charte.

Ce travail de recherche compare ainsi ces deux Parcs naturels régionaux d'un point de vue du processus de création, de leur gestion politique et administrative, de l'implication de leurs habitants à la vie du Parc, de la gestion de leurs visiteurs et finalement de leur collaboration.

2 Méthodes

Ce travail de bachelor repose principalement sur une recherche littéraire. Il s'inspire et puise une partie de ses sources dans le travail de master « *Ranger and visitor management systems in protected wetland areas in the Canton of Aargau* » de Céline Graf (2016). Deux interviews d'environ une heure chacune complètent les recherches. La première a été menée avec le directeur du Parc du Jura vaudois, Olivier Schär, le 23 mai 2016 à St-George (locaux administratif du Parc), et la seconde avec Anne-Sophie Vincent, adjointe à la direction du pôle Environnement du Parc du Haut-Jura, contactée par téléphone le 3 juin 2016. Le compte-rendu de ces deux interviews se trouve en annexe 8.1 et 8.2.

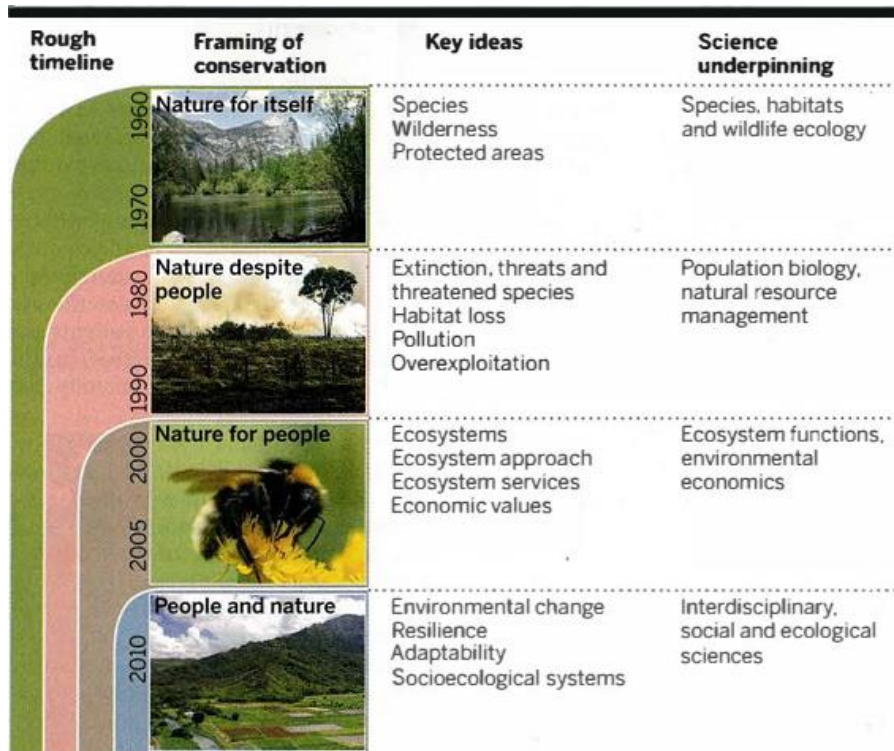
¹ Définition de la Charte d'un Parc naturel régional : « *contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré par le Parc. Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre* » (FPNRF, 2015). En Suisse, la Charte est établie pour 10 ans, en France pour 12 ans (Code Env, 2015; Oparcs, 2014).

3 Théorie

3.1 Relation Homme-Nature

3.1.1 Evolution de la relation Homme-Nature

Dans son article *Whose conservation?* Mace (2014) retrace l'évolution du rapport de l'être humain à la nature et sa conservation. Depuis les années 60 à aujourd'hui, il y voit quatre phases successives (Figure 1). La première, appelée la « nature elle-même » (« nature for itself ») a débuté avant 1960 et s'est poursuivie jusque vers les années 70. Elle se caractérise par la volonté d'avoir des espaces sauvages et intacts, dépourvus d'influence ou d'activités humaines ; l'accent est ainsi mis sur la protection des espèces. Entre 1970 et 1980, on entre dans la phase de « la Nature malgré l'Homme » (« nature despite people ») où la priorité est donnée à protéger les espaces naturels des impacts négatifs des êtres humains tels la destruction et la surexploitation des ressources, en proposant une gestion plus durable de l'environnement. A partir de 1990, on passe à la troisième étape, la « Nature pour l'Homme » (« nature for people »), dans laquelle on constate d'une part que les pressions sur les habitats naturels et la biodiversité ne cessent d'augmenter et d'autre part que la Nature est à l'origine des nombreux biens et services qu'elle seule peut produire et qui sont irremplaçables. L'idée alors que l'être humain fait partie des espaces naturels apparaît et une vision très utilitaire de la Nature se développe : optimiser la Nature pour le bien de l'Homme. A partir de 2005, cette relation entre l'Homme et la Nature évolue à nouveau, elle est perçue plus dynamique et surtout plus réciproque, conduisant à la quatrième phase appelée par Mace (2014) « l'Homme et la Nature » (« people and nature »). Cette dernière est basée sur une gestion plus interdisciplinaire prenant en compte les aspects tant sociaux et économiques qu'écologiques.



Changing views of nature and conservation. Over the past 50 years, the prevailing view of conservation has changed several times, resulting, for example, in a shift in emphasis from species to ecosystems. None of the framings has been eclipsed as new ones have emerged, resulting in multiple framings in use today.

Figure 1: les 4 phases de la relation Homme-Nature selon Mace (2014)

L'auteur de *Wilderness use, conservation and tourism: what do we protect and for and from whom?* Saarinen (2016) présente une évolution de la relation Homme-Nature très similaire à Mace (2014). L'Homme est vu d'abord comme « *un visiteur qui ne reste pas* » dans l'espace naturel protégé. Cette relation change par la suite, tout d'abord sous la pression d'exploitation des ressources naturelles qui amène une approche plus centrée sur l'Homme et ensuite par le développement très important de l'industrie du tourisme au niveau mondial. Celui-ci a provoqué un changement significatif dans notre relation avec la Nature en créant de nouveaux besoins sur les espaces naturels, basés sur la consommation et le marketing (Saarinen, 2016).

3.1.2 Histoire du développement des Parcs naturels nationaux

La toute première réserve naturelle, Hot Spring Reservation, fût créée en 1832 aux Etats-Unis. Quelques années plus tard, en 1872, ce même pays annonce la création du premier Parc national dans la région du Yellowstone (le Yellowstone National Park) (Jaffeux, 2010). L'idée était de « *[conserver] et de [protéger] des paysages, des sites naturels et historiques, de la faune, de la flore afin de les transmettre intacts aux générations futures afin qu'elles puissent elles aussi les admirer comme nous l'avons fait en notre temps* » (Jaffeux, 2010). Il est dit maintenant que ce fût la meilleure idée jamais eue par les USA. Les Parcs nationaux sont vus là-bas comme « *des icônes culturelles du patrimoine et de l'identité des Etats-Unis* ». Le président F.D. Roosevelt disait à ce propos : « *c'est l'idée toute simple que le pays appartient au peuple* » (Jaffeux, 2010).

L'Empire colonial britannique suit le mouvement entre la fin du 19^{ème} et le début du 20^{ème} siècle avec la création de Parcs nationaux en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande et en Afrique du Sud. L'Argentine se joint aussi. Ainsi, les Parcs nationaux se développent tout d'abord dans des pays relativement jeunes et surtout possédant de très vastes territoires (Jaffeux, 2010).

En Europe, les premiers initiateurs d'un tel mouvement sont les anglais en achetant certaines propriétés dans le but de « *créer des sortes de propriétés nationales* » ouvertes à tous pour la satisfaction des besoins esthétiques, et préservant pour les générations futures les éléments indispensables à la conservation d'un sentiment patriotique à travers ces témoignages d'une certaine définition de la nation anglaise » (Jaffeux, 2010). En 1909 la Suède crée le premier Parc national européen, suivi en 1914 par la Suisse. Après la première guerre mondiale, plusieurs pays européens tels l'Espagne, la Grèce, la Pologne, l'Islande se joignent au mouvement. En même temps de nombreuses réserves naturelles de différents types émergent. Par exemple, en France on trouve des réserves dites « dirigées », « biologiques », « cynégétiques » et même « du silence » ! (Jaffeux, 2010).

La France justement tarde quelque peu, les débats sur le sujet sont parfois vifs car tout le monde ne partage pas la même vision d'un Parc national : « *les scientifiques sont assez hostiles à l'idée d'ouvrir le parc au public, ce qui leur paraît contradictoire avec l'idée de protection et peu compatible avec leurs projets de recherches. D'autres veulent au contraire en faire un lieu largement ouvert pour offrir une compensation aux populations urbaines privées du contact avec la nature. D'autres y voient un moyen de reconstituer des populations de gibier ou un outil de développement pour conforter les populations locales en difficulté* » (Jaffeux, 2010). Enfin, en 1963, elle crée le Parc national de la Vanoise et le concept de Parc national à la française, c'est-à-dire composé de deux parties : une zone centrale (actuellement appelée « cœur du Parc ») où la réglementation visant la conservation de l'environnement y est très stricte et à l'intérieur desquelles on peut trouver des « réserves intégrales » servant à la recherche scientifique ; et une zone périphérique (nommée maintenant « aire d'adhésion ») entourant la zone centrale et qui a pour but de favoriser des actions plus socio-économiques (Jaffeux, 2010; MEEM, 2013)

3.1.3 Création des Parc naturels régionaux en France et en Suisse

Peu de temps après la mise en place de son premier Parc national, la France réfléchit déjà à l'élaboration d'un autre type de Parc, moins contraignant que le premier et surtout adapté à une zone habitée. Ainsi, en 1967 un premier décret est signé pour la création du Parc naturel régional défini comme un « *territoire présentant un intérêt particulier par la qualité de son patrimoine naturel et culturel, pour la détente, le repos des hommes et le tourisme, qu'il importe de protéger et d'organiser* » (FPNRF, 2007). Il repose sur 3 buts : « *équiper les grandes métropoles d'équilibre en aires de détente ; animer les secteurs ruraux en difficulté ; trouver, dans les voies nouvelles de développement, la possibilité d'une mise en valeur des richesses naturelles et culturelles, de la préservation de la flore, de la faune, des paysages* » (FPNRF, 2007).

Côté suisse, il a fallu au contraire attendre un peu plus de 90 ans après la création du Parc national pour voir apparaître d'autres types de Parcs. Ceci s'est fait avec l'entrée en vigueur de l'Ordonnance sur les Parcs en 2007. Ainsi sont nés le Parc naturel régional et le Parc naturel périurbain. Le premier se définit comme un « *territoire rural en partie habité qui se caractérise par une grande richesse naturelle, paysagère et culturelle. Il met en valeur la qualité de la nature et du paysage et favorise un développement durable de l'économie régionale* » (OFEV, 2015). Le second est un « *territoire situé à proximité d'une région fortement urbanisée qui offre à la faune et à la flore indigènes des milieux naturels intacts dans leur zone centrale. Celle-ci est entourée d'une zone de transition qui sert de tampon et qui offre des possibilités variées d'éducation, de découverte et de détente, ce qui contribue grandement à améliorer la qualité de vie de la population urbaine* » (OFEV, 2015).

3.1.4 Classification des zones protégées: UICN et UNESCO-réserve de biosphère

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) œuvre depuis 1948 pour « *influer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable, afin de sauvegarder les ressources naturelles aux plans local, régional et mondial* » (UICN, 2008). Elle compte actuellement 1000 membres répartis dans plus de 160 pays.

L'UICN définit une aire protégée comme « *un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés* » (UICN, 2008). Elle regroupe ensuite les différentes aires protégées en 6 catégories selon leur mode de gestion (Figure 2) : de la catégorie I à la catégorie VI, on voit une nette « *gradation de l'intervention humaine* » (UICN, 2008), en passant de la conservation très stricte de la nature à l'utilisation de ses ressources.

Aires gérées principalement pour :

- I Protection intégrale [Ia) Réserve naturelle intégrale et Ib) Zone de nature sauvage]
- II Conservation de l'écosystème et protection (p.ex. Parc national)
- III Conservation d'éléments naturels (p.ex. Monument naturel)
- IV Conservation par une gestion active (p.ex. Aire de gestion des habitats / espèces)
- V Conservation d'un paysage terrestre / marin et loisirs (p.ex. Paysage terrestre / marin protégé)
- VI Utilisation durable des écosystèmes naturels (p.ex. Aire protégée de ressources naturelles gérée)

Figure 2: les 6 catégories d'aires protégées définies par l'UICN (2008)

Les aires protégées sont selon l'UICN (2008) « essentielles pour la conservation de la biodiversité » tout en étant des « jalons permettant de comprendre les interactions en les hommes et le monde naturel ». Les gouvernements sont à l'origine de la plupart de ces zones de protection mais depuis quelques années de plus en plus de communautés locales ou associations environnementales se lancent aussi dans la création de ces espaces.

Selon l'UICN (2008), un Parc naturel régional entre dans la « catégorie V paysage terrestre ou marin protégé » défini comme « une aire protégée où l'interaction des hommes et de la nature a produit, au fil du temps, une aire qui possède un caractère distinct, avec des valeurs écologiques, biologiques, culturelles et panoramiques considérables, et où la sauvegarde de l'intégrité de cette interaction est vitale pour protéger et maintenir l'aire, la conservation de la nature associée ainsi que d'autres valeurs » (UICN, 2008) et un Parc national est prévu par la « catégorie II » qui « sont de vastes aires naturelles ou quasi naturelles mises en réserve pour protéger des processus écologiques de grande échelle, ainsi que les espèces et les caractéristiques des écosystèmes de la région, qui fournissent aussi une base pour des opportunités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales » (UICN, 2008).

L'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture) a de son côté lancé dans les années 70 le Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB), un « programme scientifique intergouvernemental visant à établir une base scientifique pour améliorer les relations homme-nature au niveau mondial » (UNSECO, 2016b). Son but principal est « réduire la perte de biodiversité et d'en traiter les aspects écologiques, sociaux et économiques » (UNSECO, 2016b). Il a amené à la création des « réserves de biosphère », zones terrestres ou aquatiques, qui « favorisent les solutions conciliant la conservation de la biodiversité et son utilisation durable » (UNSECO, 2016a). Les gouvernements de chaque pays sont responsables de ces espaces tant pour leur création que pour leur gestion. A l'heure actuelle, les réserves de biosphère sont au nombre de 669 réparties dans 120 pays, quelques-unes sont transfrontalières. Elles sont toutes composées de trois zones interdépendantes : l'aire centrale incluant un écosystème strictement protégé, la zone de tampon entourant l'aire centrale et dédiée à des activités écologiques et la zone de transition comprenant diverses activités participant au développement durable tant économique et socio-culturel qu'écologique (UNSECO, 2016a).

Selon l'UNESCO, les réserves de biosphère sont « *des sites de soutien pour la science au service de la durabilité – des lieux spéciaux où tester des approches interdisciplinaires afin de comprendre et de gérer les changements et les interactions entre systèmes sociaux et écologiques, y compris la prévention des conflits et la gestion de la biodiversité* » (UNESCO, 2016a).

3.2 Gestion des visiteurs sur les espaces protégés

3.2.1 Attentes des visiteurs

D'après le travail de recherche de Bernet (2010) sur les attentes de la société suisse vis-à-vis des zones de détente, les gens aiment les lieux au paysage riche et structuré, où ils peuvent pratiquer des activités sportives dans une vaste zone. Ils se rendent dans ces endroits principalement pour être dans la nature, au calme, évacuer le stress quotidien, faire du sport ou tout simplement bouger ainsi que maintenir des contacts sociaux (Buchecker, 2008). Ils sont demandeurs d'infrastructures sportives comme les parcours Vita ou VTT ainsi que d'autres types de structures adaptées à chaque tranche d'âge (enfants, jeunes, familles, personnes âgées) telles que les places de jeux, emplacements de pique-nique ou grillades, bancs, etc. Par contre, les éléments rappelant l'exploitation humaine du territoire sont mal perçus, tout comme les déchets et le bruit. Les chiens ainsi que les autres utilisateurs sont aussi souvent vus comme des éléments perturbateurs (Bernet, 2010).

La vision des lieux de détente ainsi que leurs utilisations varient au cours des générations (Kemperman & Timmermans, 2006). Selon Hunziker et al. (2012) les infrastructures telles que les parcs d'aventure, les pistes VTT, les sentiers équestres ainsi que bon nombre de routes et chemins forestiers sont actuellement moins prisés qu'auparavant au contraire des sentiers didactiques, places de grillades, bancs et places de parking en bordure de zone. Il faut donc continuellement renouveler l'offre et s'adapter aux nouvelles demandes. Ceci est d'autant plus important que les utilisateurs sont ainsi de plus en plus nombreux et les attentes de plus en plus variées (Rech & Mounet, 2011). Cette situation intensifie les conflits d'une part entre les utilisateurs eux-mêmes (les promeneurs, les VTT, les gens avec chien, les cavaliers, etc.) qui se dérangent parfois dans leurs activités (Janowsky & Becker, 2003) et d'autre part entre les visiteurs et les travailleurs locaux comme les forestiers, agriculteurs, etc. (Rech & Mounet, 2011) qui se retrouvent sur un même lieu remplissant plusieurs fonctions à la fois (par exemple la détente et l'exploitation).

3.2.2 Mesures directives des visiteurs

Les mesures directives des visiteurs servent à la gestion du flux touristique et peuvent se définir comme : « *des mesures d'influence des visiteurs touchant à leur répartition spatiale, temporelle et quantitative ainsi qu'à leur comportement, dans le but de minimiser ou de supprimer les effets négatifs sur les objets de protection* » (Clivaz et al., 2013)

Ces mesures visent des buts tant écologiques, économiques, socio-culturels que sécuritaires et doivent permettre au plus grand nombre de personnes d'avoir accès à la zone protégée (Clivaz et al., 2013). Il existe plusieurs stratégies de gestion des visiteurs : réduire de leur influence sur la zone protégée, diversifier l'offre proposée, mettre en place d'un système de participation pour inclure la population locale et les visiteurs dans le processus de gestion ; diminuer l'utilisation de la zone par les visiteurs, augmenter la durabilité de l'infrastructure ou influencer les attentes des visiteurs (Clivaz et al., 2013).

On peut regrouper ces mesures directives en deux catégories : les directes et les indirectes. Les premières ont pour but d'agir directement sur le comportement des visiteurs, ne laissant à ceux-ci aucun choix possible ou un choix extrêmement restreint, comme l'utilisation de barrières, clôtures, panneaux

d'interdiction, etc. (Clivaz et al., 2013; Eagles et al., 2002; Park et al., 2008). Les secondes tentent quant à elles d'agir sur les facteurs influençant le comportement du visiteur, laissant ce dernier libre de ses mouvements. Comme exemples on peut citer la sensibilisation et les programmes d'éducation à différentes thématiques, brochures ou panneaux d'information, tours proposés avec guide, etc. (Clivaz et al., 2013; Eagles et al., 2002; Park et al., 2008). Les mesures directes ont l'avantage de provoquer une réaction rapide des visiteurs et d'être souvent plus efficaces que les indirectes. Ces dernières ont par contre une influence sur le plus long terme (Clivaz et al., 2013). Selon Clivaz et al. (2013), les mesures directes ne devraient être utilisées que lorsque les indirectes ne fonctionnent pas, c'est-à-dire lorsque la pression des visiteurs est trop grande ou que la zone est très fragile. Park et al. (2008) et Eagles et al. (2002) recommandent quant à eux une utilisation variée de ces mesures directives, mélangeant les directes avec les indirectes.

Pour mettre en place des mesures efficaces, il faut déterminer quels groupes de visiteurs doivent être guidés et quelles sont leurs motivations, ainsi que la période, le lieu et dans quel but ces mesures doivent être déployées (Arnberger, 2005; Manning & Lime, 2000). Leur succès dépend de la place et du temps qu'on leur accorde ainsi que des ressources et compétences que l'on y joint (Clivaz et al., 2013).

L'acceptation des mesures de gestion des visiteurs sont d'autant plus grandes s'il l'on parvient à faire comprendre aux visiteurs la nécessité de celles-ci et que leur mise en place s'effectue de manière participative (Clivaz et al., 2013). Xu et al. (2013) rappelle aussi l'importance de la culture en démontrant que les chinois ne réagissent pas aux mêmes types de mesures que les européens. Ces derniers ont développé une approche plus scientifique s'appuyant sur de la signalétique, des centres d'information et des musées. Les chinois, eux, réagissent mieux à une approche plus esthétique, basée sur les histoires, l'art ou la poésie (Xu et al., 2013).

Elaborer et mettre en place des mesures directives des visiteurs est un domaine pluridisciplinaire – touchant notamment l'écologie, le tourisme, la planification du territoire, la communication, la politique, etc. - qui peut concilier plusieurs thématiques comme, par exemple, minimiser l'impact négatif des visiteurs d'un lieu tout en optimisant son offre touristique (Clivaz et al., 2013).

4 Résultats

Lorsqu'aucune source n'est citée dans les tableaux suivants, les informations proviennent des deux interviews en annexe 8.1 et 8.2

4.1 Présentation des Parcs naturels régionaux du Jura vaudois et du Haut-Jura

Définition d'un Parc naturel régional	
Parc Jura vaudois (CH)	Parc Haut-Jura (F)
<p><i>Selon l'Office fédéral de l'environnement, un Parc naturel régional se définit comme :</i></p> <p><i>« une zone rurale qui se distingue par son patrimoine naturel et ses paysages. Elle recèle une grande diversité d'espèces et de biotopes, ainsi que des sites et des localités largement intacts. On y travaille à la conservation de ces biens, mais aussi à leur mise en valeur, par la promotion du tourisme vert, la transformation et la commercialisation de produits locaux ou l'éducation à l'environnement. »</i></p> <p>(OFEV, 2011)</p>	<p><i>D'après le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, un Parc naturel régional est :</i></p> <p><i>«un territoire rural fragile au patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable, où les acteurs locaux s'engagent autour d'un projet pour concilier protection et gestion du patrimoine avec le développement économique local ».</i></p> <p>(MEEM, 2015)</p>
Conditions et procédure d'obtention du label « Parc naturel régional »	
Parc Jura vaudois (CH)	Parc Haut-Jura (F)
<p>En Suisse, c'est l'Ordonnance sur les Parcs d'importance nationale qui dicte les directives à suivre pour l'obtention et le maintien du label « Parc naturel régional ».</p> <p>Les critères sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - min. 100 km² de superficie - « forte valeur naturelle et paysagère » - « singularité et qualité particulière du paysage rural » - « lieux et monuments significatifs d'un point de vue historique et culturel » <p>(Oparcs, 2014)</p> <p>La demande d'obtention du label se fait par l'organe responsable du futur parc (composé notamment des communes incluses dans ce Parc) et doit contenir la charte présentant la gestion et l'assurance de la qualité du parc, les statuts de l'organe responsable du futur Parc et une preuve de la garantie territoriale. Elle est remise au canton, qui la transmet à la Confédération accompagnée de son avis.</p>	<p>En France, c'est le Code de l'Environnement français qui dicte les différents points à remplir pour qu'une zone géographique soit classée « Parc naturel régional »</p> <p>Les critères sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « qualité et caractère de son patrimoine naturel et culturel, de son territoire et de ses paysages représentant pour la région un ensemble remarquable mais fragile et menacé, et comportant un intérêt reconnu au niveau national » (Code Env, 2015) - cohérence et pertinence des limites du territoire en fonction de son patrimoine et de ses paysages - qualité de la charte - motivation des collectivités et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) - capacité de l'organe de gestion du futur parc à mener le projet de manière cohérente <p>(Code Env, 2015)</p> <p>La demande d'obtention du Label s'effectue par la région (le conseil régional ou par délégation le syndicat</p>

La population de chaque commune vote sur le projet Parc et doit accepter le contrat du Parc pour y adhérer.

Pendant le processus de création du Parc et de sa gestion, l'organe responsable est tenu de garantir la participation de la population.

Le label est délivré ensuite pour une durée de 10 ans par la Confédération suisse. Lors du renouvellement, en plus de trois éléments mentionnés ci-dessus (charte, statuts et garantie territoriale), il faut présenter un rapport « *faisant état des prestations fournies pour respecter les exigences à remplir par le parc* » (Oparcs, 2014).

Les aides financières globales de la Confédération pour la création d'un parc ne sont accordées qu'une fois qu'un organe responsable du Parc ait été désigné et que la faisabilité de la création, de la gestion et l'assurance de la qualité du parc ait été prouvée. Après la création, ces aides ne sont données que si les exigences requises pour le Parc sont remplies.

Dans les ceux cas, il faut aussi que « *le canton et les communes incluses dans le Parc, ainsi qu'éventuels tiers, participent de manière équitable au financement de la création, de la gestion et de l'assurance de la qualité du Parc* ». (Oparcs, 2014)

Source : Oparcs (2014)

mixte du Parc) qui définit le périmètre du territoire, les modalités de l'association et élabore la charte.

Le Conseil national de la protection de la nature et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France donnent leur avis sur la création de ce Parc et la pertinence de son périmètre.

Le projet charte est soumis à enquête publique et transmis aux départements, communes, établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) concernés, qui doivent l'approuver. Si l'EPCI d'une commune désapprouve la Charte ou si la commune elle-même ne l'approuve par, le territoire de cette commune ne peut être inclus dans le projet de classification.

Le préfet de la région remet alors la charte avec les accords des collectivités territoriales et son avis au ministre en charge de l'Environnement français qui le transmet pour avis à d'autres départements.

Le label est délivré pour une durée de 12 ans par le ministre de l'Environnement français.

Le renouvellement de ce label s'effectue avec une mise à jour du diagnostic élaboré lors de la 1^{ère} Charte, d'une évaluation de sa mise en application ainsi que d'une analyse de ses effets.

Source : Code Env (2015)

Historique de la création du Parc naturel régional

Parc Jura vaudois (CH)

1973 : Création du Parc jurassien vaudois : suite à une convention entre Pro Natura et des communes pour préserver une zone très sauvage du Jura suisse.

1997 : Transformation en Association du Parc jurassien vaudois

2007 : Création des Parcs naturel régionaux suisses avec la loi fédérale sur les Parcs d'importance nationale.

2012 : Le Parc devient officiellement Parc naturel régional (avec 30 communes adhérentes) et se renomme Parc naturel du Jura vaudois.

Source : PM (2008); Vaud (2013)

Parc Haut-Jura (F)

1974 : Création de l'Association de Développement et de l'Aménagement du Haut-Jura : composée d'élus et de forces vives locales répondant au mouvement national voulant prévenir la désertification des campagnes.

1976 : Création des Parcs naturels régionaux en France

1978 : Transformation en Syndicat Intercommunal de Développement et d'Aménagement du Haut-Jura

1986 : Naissance du Parc naturel régional du Haut-Jura (avec 37 communes adhérentes)

Source : PHJ (2016c)

Caractéristiques du Parc naturel régional

Parc Jura vaudois (CH)	Parc Haut-Jura (F)
<p>- 30 communes adhérentes, toutes comprises dans le canton de Vaud (soit env. 20% de la superficie du canton)</p> <p>- 31'977 habitants</p> <p>- 530 km²</p> <p>Source : PJV (2011b, 2014a)</p>	<p>- 122 communes adhérentes touchant les départements de l'Ain, du Doubs et du Jura</p> <p>- 82'000 habitants (hors villes portes)</p> <p>- 1'800 km²</p> <p>- 7 villes portes : Bellegarde-sur-Valserine (Ain), Champagnole (Jura), Divonne-les-Bains (Ain), Gex (Ain), Ferney-Voltaire (Ain), la Communauté de communes d'Oyonnax (Ain) et Pontarlier (Doubs).</p> <p>Ce sont des villes situées en périphérie de la zone du Parc, qui entretiennent avec ce dernier une relation étroite à travers un partenariat ou en étant membre de la gestion du Parc et contribuant à son financement.</p> <p>Source : PHJ (2013b, 2014)</p>

Structure et gestion du Parc naturel régional

Parc Jura vaudois (CH)	Parc Haut-Jura (F)
<p>Le Comité : est composé de maximum 9 à 15 membres représentant de manière équilibrée les différents partenaires. Les milieux agricole, forestier, économique, environnemental et touristique doivent compter chacun au moins un membre et les communes détiennent la majorité. Son renouvellement a lieu tous les 5 ans.</p> <p>Son rôle est de diriger le Parc, nomme le Bureau, les commissions, le groupe d'experts scientifiques, engage du personnel dont au minimum un directeur, gère les comptes et le budget, propose des mises en œuvre de la Charte, etc.</p> <p>Le Bureau : composé de 5 membres du Comité, dont le président fait partie de droit et la majorité est composée des municipaux des communes. Il s'associe par moment aux délégués de commissions ou à des personnes mandatées par le Parc. Ses tâches sont la gestion des affaires courantes ainsi que la mise en œuvre de la Charte.</p>	<p>Le Comité syndical : est composé de 185 membres dont les délégués titulaires des communes, villes portes et EPCI (Établissements Publics de Coopérations Intercommunale) qui ont ensemble 50% des voix, les délégués des 2 régions ayant 33% des voix et ceux des départements possédant 17% des voix.</p> <p>Il dirige le Syndicat mixte et assure le respect des engagements pris dans la Charte, examine les financements et comptes rendus d'activités du Parc, vote les budgets (élaboré par le Bureau), définit et approuve les programmes annuels ainsi que tout changements dans les postes statutaires, etc.</p> <p>Le Syndicat mixte : compte 136 membres provenant des 2 régions, des 3 départements, des communes, des villes portes et EPCI. L'adhésion se fait au moment de la ratification de la Charte. Ses tâches sont la réalisation, la gestion et l'animation du Parc. Pour cela, il s'encadre d'un service administratif, technique et d'animation. Il est en outre responsable de l'entretien des cours d'eau et zones humides des versants de la Bienne, de la Haut Vallée de l'Orbe, de la Lemme, de</p>

L'organe de contrôle : généralement une société fiduciaire désignée par l'Assemblée générale. Il rédige un rapport annuel sur le Parc qui est ensuite transmis à la Commission de gestion.

La commission de gestion : composée de 3 membres et 2 suppléants provenant de différentes communes et nommé par l'Assemblée générale. Annuellement, les 2 plus anciens membres doivent être remplacés par de nouveaux membres. Elle effectue chaque année un examen des comptes et de la gestion du Parc.

Les commissions : nommées par le Comité, elles sont au nombre de 4 et concernent les thématiques suivantes : Nature, Economie & Développement durable ; Sensibilisation & Communication ; Paysage. Chaque commission est composée au minimum d'un membre du Comité représentant une commune du Parc qui est chargé de rapporter les activités de la commission au Comité. Les commissions ont comme tâche l'élaboration des projets du Parc. Pour leur mise en œuvre des groupes de suivi sont constitués, auxquels toute personne intéressée peut participer.

L'équipe de coordination : regroupe actuellement 9 personnes, dont le directeur du Parc, un responsable administration-comptabilité, une chargée de projet Manifestation et des chefs de projets sur les thèmes suivants : Tourisme durable ; Education et sensibilisation ; Nature et Paysage ; Nature et sylviculture ; Sensibilisation et communication ; Alpage et agriculture.

Source : PJV (2011a, 2014b)

la Saine, de la Valserine, de la Semine et apporte son soutien technique aux versants du Doubs (compris dans le territoire du Parc).

Le Bureau : composé de 22 élus au sein du Comité Syndical. Il se constitue d'un président, de 9 Vice-Présidents et de 12 membres : dont 4 représentant le collège des 2 régions, 5 les départements, 8 les communes, 1 les Villes portes et 3 les EPCI. Son rôle est la gestion des affaires courantes du Syndicat mixte ainsi que l'élaboration des budgets et des programmes.

Les commissions : dirigées par un membre du Bureau et composée de tout délégué intéressé, elles sont actuellement au nombre de 7 et abordent les thèmes suivants : Filière bois et forêt ; Agriculture ; Biodiversité et milieux naturels ; Education au territoire et action culturelle ; Patrimoine bâti, Architecture durable et performance énergétique des bâtiments ; Aménagement urbanisme-paysage-mobilité ; Tourisme durable et activités de pleine nature. Il existe également 2 commissions transversales sur la communication et l'administration générale du Parc.

Elles ont pour but de développer la stratégie du Parc et le plan d'action à mettre en place.

L'équipe du parc : regroupe une trentaine de personnes réparties au sein de la direction du Parc et des 4 pôles suivants : Environnement et gestion des espaces naturels ; Développement et aménagement ; Ressources ; Administration générale.

Source : PHJ (2011, 2013a)

Financement

Parc Jura vaudois (CH)

Parc Haut-Jura (F)

Budget total en 2014 : 2,2 millions CHF (PJV, 2014a)

Budget total en 2014: 5,5 millions € (PHJ, 2014)

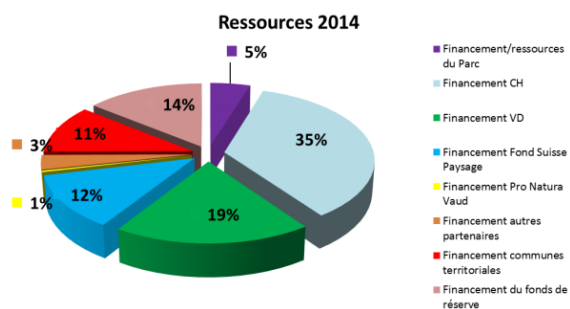


Figure 3: répartition des financements (PJV, 2014a)

Note : dans le canton de Vaud, le budget cantonal accordé au Parc provient uniquement du budget du département de l'Environnement, bien que le Parc ne s'engage pas que dans des projets environnementaux, ce qui crée une concurrence budgétaire entre ces 2 instances.

Difficultés à obtenir des budgets pour les projets du Parc : oui, c'est assez difficile.

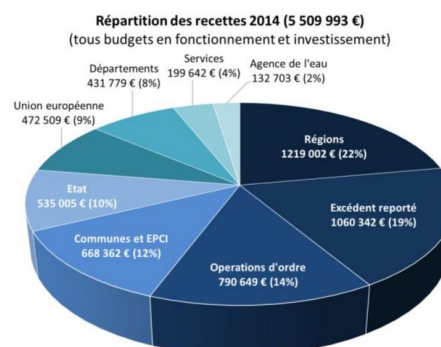


Figure 4: répartition des financements (PHJ, 2014)

Note : opération d'ordre = « transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, sans donner lieu à un encaissement ou à un décaissement réel » (WEKA, 2016). Il s'agit donc d'un budget en nature et non-monnaire.

Difficultés à obtenir des budgets pour les projets du Parc : cela va encore, même si c'est de plus en plus difficile. Avant, le Parc pouvait réaliser des projets avec des financements qui étaient prévus pour ces derniers. Maintenant, il faut que les projets s'adaptent aux financements. Heureusement, le Parc peut compter sur une très bonne équipe pour répondre à des appels à projet.

Lien avec la recherche et le milieu universitaire

Parc Jura vaudois (CH)	Parc Haut-Jura (F)
<p>Aucune obligation des Parcs naturels régionaux vis-à-vis de la recherche.</p> <p>Les universités sont présentes dans le groupe d'expert scientifique.</p> <p>Il y a 4 ans, le parc a essayé de mettre sur pied des projets de recherche mais comme les Parcs naturels régionaux n'ont pas d'obligation dans ce domaine - contrairement aux 2 Biosphères (aussi Parcs naturels régionaux) – l'argent pour la recherche est principalement donné à ces dernières et le parc du Jura vaudois n'a pas trouvé de financement pour mener à bien ses projets de recherche.</p>	<p>Aucune obligation des Parcs naturels régionaux vis-à-vis de la recherche.</p> <p>Mais le lien se renforce depuis ces dernières années.</p> <p>Participation du milieu universitaire à plusieurs projets du Parc.</p>

Lien avec l'Union européen (UE)

Parc Jura vaudois (CH)	Parc Haut-Jura (F)
<p>Aucun lien direct entre le Parc et l'Union européenne. La relation avec l'UE s'effectue au niveau du canton.</p>	<p>Le lien avec l'Union européenne est important : une grande partie des financements proviennent de l'UE. Sans ses financements, le Parc ferait moitié moins de projets. Elle contribue tant au financement des postes que des actions du Parc.</p>

Relation avec le Parc voisin

Parc Jura vaudois (CH)	Parc Haut-Jura (F)
<p>La relation avec le Parc voisin est vue comme une énorme chance. C'est un très grand avantage pour travailler sur des projets communs. A terme, il aurait une volonté de rapprochement institutionnelle. Actuellement, il faut encore développer des pistes de rapprochement. La prochaine Charte des 2 Parcs est à finaliser exactement la même année, c'est une opportunité unique de mieux aligner les projets de part et d'autre de la frontière.</p>	<p>La relation est récente, amicale mais encore en phase de découverte mutuelle, c'est une amitié naissante. Il y a encore des difficultés à trouver une colonne vertébrale unissant les 2 Parcs. Pour le moment, le travail en commun ne se fait que ponctuellement, sur de petits projets.</p> <p>En 2014, une convention de partenariat a été signée entre les 2 Parcs dans le but de développer des projets en communs.</p>

Comment le Parc perçoit son voisin**Parc Jura vaudois (CH)**

Le Parc du Haut-Jura est vu comme un grand frère : il est plus vieux, plus grand et plus expérimenté. Il a cependant des responsabilités sur la gestion des eaux et des accès forestiers qui ne doivent pas forcément être facile à gérer, surtout dans la phase naissante du Parc. Par contre, les français ont une expression orale souvent plus élaborée que les suisses et ils prennent d'avantage le temps de trouver les bons mots pour expliquer leurs idées, leurs projets et le rôle du Parc. Les suisses font parfois l'erreur d'être un peu trop pragmatiques.

Parc Haut-Jura (F)

Il manque encore un peu de connaissances pour énoncer un véritable avis sur le Parc du Jura vaudois. Mais l'ancrage politique est différent, le Parc voisin doit encore faire ses preuves car il est jeune. Son financement semble plus compliqué à obtenir. Le canton a souvent la main mise et ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre au Parc, qui est restreint à ne développer que de petits projets à l'échelle locale, contrairement aux Parcs français qui peuvent se lancer dans des projets plus de développement.

4.2 Gestion des visiteurs

Mesures directives des visiteurs actuellement mises en place par le Parc		
Mesures directives possibles	Parc du Jura vaudois (CH)	Parc du Haut-Jura (F)
Encadrement sur le terrain		
Rangers	Non.	Non.
Accompagnateurs (occasionnels) de terrain	Oui, sorties accompagnées organisées par le Parc avec des gens qui sont formés pour transmettre un message du Parc et le comportement à avoir dehors.	Oui, le maraudage : accompagnateurs de montagne formés par le Parc sur ses thématiques et enjeux. Ils interviennent ensuite pour le compte du Parc qui leur finance des journées avec les visiteurs.
Services de surveillance sur le terrain, postes d'observation	Non.	Non, le Parc ne fait pas de surveillance. Dans les zones réglementées, par exemple, il y en a, mais ces services ne dépendent pas du Parc.
Contrôle		
Contrôles et régulations du nombre de visiteurs	Oui, à 3 endroits de la grande traversée pédestre, il y a un contrôle qui détermine le type d'utilisateur et le sens dans lequel il va.	Oui, de manière occasionnelle. Pour savoir ce qu'il se passe sur certains sites et connaître sa fréquentation, pour prévoir un aménagement ou évaluer son efficacité.
Contrôles des déchets ou autres dérangements occasionnés par le visiteur	Non.	Utilisation d'éco-compteurs (déplaçable d'un site à l'autre) et réalisation d'enquêtes.
Outils de communication		
Flyers, brochures	Oui.	Oui, mais le Parc essaye de faire de moins en moins de papiers
Page internet (avec recommandations)	Oui.	Oui.

Application pour téléphone portable	Il n'y pas d'application propre au Parc, mais ce dernier promeut celle du Réseaux des Parcs où il y a des indications sur la conciliation de la nature et du tourisme.	Oui, mais l'application est orientée découverte du territoire et non bonnes pratiques, mais elle permet quand même de rappeler certaines règles de conduite.
Carte du Parc	Oui.	Oui.
Centres d'information, d'accueil	Oui, mais uniquement les 3 offices de tourisme, qui ne reçoivent pas de formation particulière de la part du Parc. Il n'y a actuellement pas de Maison du Parc.	Oui, il y en a plusieurs comme les offices du tourisme. Mais ces points ne sont pas gérés directement par le Parc, ils sont simplement partenaires du Parc. Les offices du tourisme recevaient auparavant une formation du Parc, mais ils ont préférés ensuite avoir plus d'indépendance et le Parc ne mène donc plus systématiquement cette action de sensibilisation. Le point d'accueil principal, géré directement par le Parc, est la Maison du Parc.
Points d'information	Oui, sous forme de panneaux.	Oui, sous forme de panneaux principalement.

Infrastructure

Places de pique-nique	Oui.	Oui, il y en a. Mais cela est une compétence des Communautés de communes, voire des communes elles-mêmes. Le Parc ne fait qu'accompagner ces dernières dans la mise en place de ces équipements.
Places de jeux	Non.	
Sentiers	Oui.	Oui. Certains sentiers de raquettes sont payants, cela n'est cependant pas une décision du Parc, mais des sites nordiques qui entretiennent ces sentiers.

Barrières, clôtures	Non.	Oui, mais le Parc n'intervient que de manière indirecte car cela est de la compétence des Communautés de communes. Le Parc ne peut que préconiser l'utilisation de barrière.
---------------------	------	--

Obstacles	Non.	Non.
-----------	------	------

Signalétique

Balisage des sentiers	Oui.	Oui, mais cela est du ressort des Communautés de communes. Le Parc joue le rôle de coordinateur, facilitateur, garantissant une harmonie du balisage sur tout le territoire.
-----------------------	------	--

Panneaux d'interdiction	Non.	<p>Oui, surtout pour les véhicules. Mais le Parc ne crée pas d'interdiction, il ne fait par exemple qu'appliquer un arrêt municipal ou préfectoral.</p> <p>Le Parc essaye à chaque fois, à côté du panneau d'interdiction, d'expliquer et de faire comprendre aux gens l'intérêt de l'interdiction.</p>
-------------------------	------	---

Panneaux d'interdiction avec amendes	Non.	
--------------------------------------	------	--

Panneaux de restriction	Non.	
-------------------------	------	--

Panneaux d'indication zone protégée, sensible, biotope, etc.	Oui, un seul dans la réserve de Pro Natura avec le message habituel de cette association.	Oui. Le Parc met à disposition tous ces types de panneaux pour les communes qui les emploient.
--	---	--

Panneaux d'information sur l'environnement, le lieu, etc.	Non.	
---	------	--

Panneaux d'information sur le comportement des visiteurs	Non.	
--	------	--

Sensibilisation à l'environnement

Animations pédagogiques	Oui.	Oui, mais pour la plupart des animations, le Parc les font faire par des partenaires.
Sites pédagogiques sur le terrain	Oui, actuellement le Parc en compte 3.	Oui, il y en a plusieurs, le plus important étant la Maison du Parc.
Conférences, présentations grand public	Oui, le Parc en organise énormément	Oui, mais elles ne sont pas toujours organisées directement par le Parc. Le programme national Université ouverte a été dirigé par le Parc pendant des années, maintenant plus. Cela a été repris par d'autres structures. Il s'agit de conférences, ateliers et formations pour tous donnés par les universités. (PHJ, 2016d)

Gestion du trafic

Canalisation des véhicules motorisés	Oui, mais uniquement dans des zones problématiques ou sensibles	Oui. Développement par exemple du Vroom-Service : tous les samedis de décembre à mars, il y a pour les vacanciers une navette depuis la gare de Dole jusqu'à leur lieu de séjour. (PHJ, 2016b)
Promotion des transports publics et de la mobilité douce	Oui, grande promotion.	Oui.

Mesures directives des visiteurs spécifiques à un lieu

Parc Jura vaudois (CH)

Parc Haut-Jura (F)

Non, le parc n'a pas de réglementation propre à son activité. Il se tient par contre à disposition pour aider à mettre en place des réglementations, comme par exemple pour le district franc fédéral du Noirmont, où le parc a activement participé, avec le canton, à l'élaboration du plan de gestion touristique.

Non, le parc ne fait rien de systématique à un endroit spécifique.

Certains sites peuvent être choisis comme site-vitrine, généralement ceux qui sont déjà fréquentés, permettant ainsi de préserver certains autres sites moins visités.

Type de mesures directives des visiteurs privilégiées : direct ou indirect

Parc Jura vaudois (CH)

Les mesures indirectes sont très clairement privilégiées, du moins actuellement et dans les prochaines années.

Dans la gestion de la conservation et des flux, le contexte légal est déjà suffisant, ce qu'il manque ce sont plutôt des moyens d'action.

Sur certains sites d'importance naturelle, le parc utilise parfois des documents contractuels, mais qui ne sont pas de vraies lois ; le parc agit en complément aux outils légaux du canton et des communes.

Certaines mesures directes pourraient cependant être employées dans le futur comme des barrières physiques sur un sentier d'une zone sensible du grand Tétras ou éventuellement l'intervention de la police dans le district franc fédéral du Noirmont qui est de plus en plus fréquenté.

Un point très important est d'ordonner correctement les mesures : dans un 1^{er} temps, venir avec de la signalétique, sensibilisation et formation. Puis, dans un 2^{ème} temps, il peut y avoir des contrôles sur le terrain, de la surveillance, des rangers. Les gens acceptent mieux les mesures plus contraignantes une fois qu'ils ont vu que les mesures moins contraignantes ne fonctionnent pas.

Parc Haut-Jura (F)

Les mesures indirectes sont privilégiées, sans pour autant supprimer l'emploi des directes.

Lorsqu'il y a une interdiction, le parc combine souvent la pose de panneaux explicatifs avec les panneaux d'interdiction.

Acceptation des visiteurs

Parc Jura vaudois (CH)

Le parc ne possède actuellement pas d'outil de suivi qui permette de répondre à la question. Cela viendra dans le futur.

Parc Haut-Jura (F)

Globalement les visiteurs réagissent bien, même très bien.

Par contre, les visiteurs qui sont des habitants du Parc ont souvent une moins bonne réaction que les visiteurs extérieurs.

Groupe de visiteurs plus difficile à gérer

Parc Jura vaudois (CH)	Parc Haut-Jura (F)
<p>Principalement les gens des centres urbains qui manquent de connaissances et ont souvent un comportement pas adapté.</p> <p>Il y a parfois aussi quelques problèmes entre les cavaliers et les randonneurs ainsi qu'entre les vélos et les voitures/camions.</p>	<p>Le 1er groupe est la population des centres urbains qui n'a pas toujours une grande idée du comportement à adopter et qui comprend mal parfois les mesures du Parc.</p> <p>Le 2ème est la population locale, les habitants, particulièrement ceux qui pratiquent les sports de pleine nature en hiver et au printemps (saisons les plus sensibles pour l'environnement).</p>

Coûts engendrés de ces mesures par rapport aux autres secteurs d'activités du Parc

Parc Jura vaudois (CH)	Parc Haut-Jura (F)
<p>Ces coûts sont nécessaires.</p> <p>La question est plutôt de savoir quand arrive une mesure de gestion par rapport à l'utilisation du territoire : pour le moment le parc est en retard, mais pas encore en rupture.</p> <p>Les moyens que le parc a pour répondre aux exigences de la Confédération et du canton sont très petits.</p>	<p>Les coûts sont nécessaires, il y a un besoin et sans moyens on ne fait rien. Donc le parc va chercher les moyens financiers pour y répondre.</p> <p>Le rapport coût-efficacité peut, par contre, parfois interroger. Quand celui-ci ne devient plus satisfaisant, il faut songer à développer une nouvelle approche. Mais cela est très difficile à évoluer car on ne voit jamais ce que serait la situation si l'on ne faisait rien.</p>

Satisfaction générale de la situation actuelle

Parc Jura vaudois (CH)	Parc Haut-Jura (F)
<p>Moyen. Pour des raisons politiques et financières le parc n'arrive pas à tout faire d'un coup.</p> <p>Dans 5-10 ans, il y aura besoin d'outils de gestion des flux qui permettent une réflexion de plusieurs sites à la fois.</p>	<p>Moyen. Un certain nombre de mesures fonctionnent plutôt bien, mais il reste toujours énormément à faire. Il faut se renouveler en permanence.</p>

Évolution des mesures directives des visiteurs dans un futur proche

Parc Jura vaudois (CH)

Renforcement de la Toile verte : gros projet déjà en cours qui vise à renforcer l'infrastructure écologique d'importance locale. Avec ce projet, il est prévu une fête annuelle avec les habitants et 1-2 rencontres annuelles avec les décideurs pour les sensibiliser (le projet a reçu un important soutien d'une fondation privée).

Démarrage cette année d'un projet de carte des zones sensibles du territoire (carte de sensibilité). L'objectif est de donner des informations aux gens pour leur dire où aller ou au contraire où ne pas se rendre.

Dans les alpages, un grand projet est lancé depuis 6 ans pour développer l'infrastructure agrotouristique, avec un volet sensibilisation.

Pour le tourisme, un espace de sensibilisation et de promotion est prévu au col du Marchairuz : sentiers thématiques, panneaux d'informations, cartes, aménagement et empêchements physiques. Un même espace est planifié pour le col du Mollendruz et de la Givrine.

Concernant la gestion des flux, le plan de gestion touristique du district franc fédéral du Noirmont devrait démarrer l'année prochaine.

Développer les messages de sensibilisation, qui sont actuellement que pour les vélos et les chemins pédestres, aux sports d'hiver.

Réalisation d'une Maison du Parc avec un espace d'exposition, d'information et de gestion des flux.

Parc Haut-Jura (F)

Déployer le maraudage qui a seulement 2 ans d'existence.

Développer un outil cartographique en ligne destiné à tous les pratiquants d'activités en pleine nature avec les sites à visiter, le comportement à adopter, les périodes sensibles, les zones protégées, etc.

4.3 Gestion des habitants

Mesures directives des habitants actuellement mises en place dans le Parc

Parc Jura vaudois (CH)

Pour ce qui est du tourisme et de la sensibilisation, aucune distinction n'est faite entre un visiteur (externe) et un habitant (visiteur interne). Donc les projets évoqués à la question précédente sur la gestion des visiteurs concernent aussi les habitants du parc (visiteurs internes)

Parc Haut-Jura (F)

Pour ce qui est du tourisme et de la sensibilisation, aucune distinction n'est faite entre un visiteur (externe) et un habitant (visiteur interne).

Ce qui est destiné aux touristes l'est aussi pour les habitants, par contre certaines actions sont uniquement destinées aux habitants.

Contact entre le Parc et de ses habitants

Parc Jura vaudois (CH)

Pas d'outil actuellement pour répondre à ce point.

Parc Haut-Jura (F)

Le contact se passe plutôt bien. Mais beaucoup d'habitants méconnaissent le Parc et ne le comprennent pas.

4.4 Implication des habitants

Implication des habitants du Parc	
Parc Jura vaudois (CH)	Parc Haut-Jura (F)
<p>Les habitants ont voté pour l'adhésion de leur commune au Parc : 30 communes sur 31 ont accepté.</p> <p>Au niveau administratif, ce n'est pas un critère d'être habitant, mais la majorité des membres le sont.</p> <p>Il y a la Charte de l'habitant où le Parc est présent à une manifestation par année au sein de son périmètre.</p> <p>On peut être membre de l'Association du parc : 50% sont des habitants (300 personnes) et 50% des personnes extérieures.</p> <p>Pour chaque projet est mis en place un groupe de suivi auquel toute personne intéressée peut participer.</p> <p>Il y a aussi un forum du Parc qui est ouvert à tous les partenaires du Parc, membres, commissions, groupes de suivi, etc. Cette année, il se déroule le 18 juin.</p> <p>Participation une fois par année d'une dizaine de bénévoles (majoritairement des habitants) pour le sauvetage des amphibiens.</p>	<p>Les habitants directement n'ont pas votés pour l'adhésion de leur commune au Parc.</p> <p>Au niveau administratif, ce n'est pas un critère d'être habitant, mais la majorité des membres le sont.</p> <p>Seuls les habitants du Parc qui ont un mandat –politique ou par le biais d'une association – sont impliqués directement dans la gestion du Parc et non l'habitant lambda.</p> <p>Le réseau des observateurs de la nature: toute personne intéressée peut devenir observateur bénévole de la biodiversité et collecter ainsi de information sur le faune et la flore du Parc. Ce dernier forme et suit l'observateur dans son travail (PHJ, 2016a).</p>

Satisfaction des habitants avec le Parc	
Parc Jura vaudois (CH)	Parc Haut-Jura (F)
<p>Le parc n'a pas d'outil de suivi.</p> <p>Depuis l'année dernière, la visite annuelle du Parc à chaque de ses communes a été formalisée et lors de cette visite des ateliers étaient présents permettant aux représentants des communes (par directement tous les habitants, mais seulement les partenaires légaux du parc) d'exprimer leurs avis sur le fonctionnement du Parc. Cela a abouti à des modifications de statuts et de certains projets</p>	<p>Un certain nombre d'habitants se revendiquent du Parc mais une grande partie ne comprennent que assez peu ce qu'est le Parc, ce qu'il fait et à quoi il sert. Il est difficile pour le Parc d'être visible et compréhensible pour ses habitants.</p>

5 Discussion

5.1 Analyse des résultats

Entre le Parc du Jura vaudois en Suisse et le Parc du Haut-Jura en France on observe tout d'abord une différence dans la définition même d'un Parc naturel régional et la raison de sa création. L'association à l'origine du Parc français s'est créée pour lutter contre la désertification des campagnes. Il n'est donc pas surprenant que dans la définition d'un Parc naturel régional, la France cite un territoire *fragile* et décrit explicitement son rôle dans le *développement économique local*. Le Parc du Jura vaudois tient sa source à l'intervention de Pro Natura pour *préserver une zone très sauvage*. Dans la définition suisse d'un Parc naturel régional, on parle alors plus des aspects environnementaux avec de *grande diversité d'espèces et de biotopes*, l'économique n'est qu'indirectement cité à travers les mots *tourisme vert* et *commercialisation de produits locaux*.

Du point de vue de la gestion administrative, le Parc français présente un système plus grand et complexe. Il compte en effet 15 fois plus de membres dans son Comité syndical que le Comité suisse et possède également un Syndicat mixte de 136 personnes, qui n'a aucun équivalent de l'autre côté de la frontière. Comité syndical et Syndicat mixte réunis, le Parc du Haut-Jura détient 26 fois plus de membres que le Comité du Jura vaudois. Même si le Parc français regroupe 4 fois plus de communes, a 2.5 fois plus d'habitants et une superficie presque 3.5 fois plus grande que le Parc suisse, ce chiffre de 26 fois plus de membres montre que les moyens humains sont clairement plus conséquents du côté français. Le rôle de ces Comités et de ce Syndicat mixte est assez similaire de part et d'autre de la frontière, sauf que le Parc français a des responsabilités vis-à-vis des cours d'eau que le Parc suisse n'a pas. La différence se situe plutôt dans la composition de leurs Comités et Syndicat mixte. Les deux Parcs y incluent naturellement leurs communes respectives, mais le Haut-Jura regroupe en plus différentes instances politiques – les Régions, départements, EPCI² – alors que le Jura vaudois y intègre ses partenaires responsables des différents milieux – forestiers, agricoles, environnementaux, économiques et touristiques.

Cette différence de composition se retrouve aussi dans les commissions des Parcs. Du côté français, seuls les délégués ont le droit de rejoindre une commission alors que dans le Parc suisse, toute personne intéressée peut être admise dans un groupe de suivi – groupe qui accompagne la mise en œuvre d'un projet élaboré par une commission. Cela montre un point très intéressant: bien que la gestion des deux Parcs soit assurée principalement par des habitants du territoire, le Haut-Jura ne laisse que les habitants ayant une légitimité politique ou étant membre d'une association à y participer alors que le Jura vaudois laisse certains accès à un quelconque habitant. Il en va de même lors du processus de création du Parc. En Suisse, l'adhésion d'une commune au projet Parc ne peut se faire que si la population locale l'a approuvée au cours d'une votation. En France, seuls les élus donnent leur accord.

On pourrait peut-être faire un lien entre cette différence et l'acceptation du Parc par ses habitants. Malgré ses 30 ans, le Parc du Haut-Jura a toujours des problèmes dans ce domaine. Il déplore une méconnaissance du Parc et une certaine incompréhension de ses activités par bon nombre de ses habitants. Le Parc du Jura vaudois n'a actuellement pas d'outil pour évaluer le rapport de ses habitants au Parc, mais on peut être amené à penser que grâce à son système de votation et de gestion accessible à l'habitant lambda, son intégration au sein de la population locale sera facilitée.

Côté financier, contrairement à ce que l'on pourrait croire, cela ne dépend pas nécessairement de la situation économique du pays. Si on convertit le budget suisse en euros³ et qu'on le corrige ensuite

² EPCI = Établissements Publics de Coopération Intercommunale

³ Les budgets datant de 2014, le cours de change était de 1€ pour 1.20 CHF (Exchange-Rates, 2016)

avec l'indice des niveaux de prix⁴ pour le comparer avec le budget du Parc français, on obtient un financement total de 1.22 €⁵ pour le Parc du Jura vaudois contre 5.5 € pour le Haut-Jura. Le Parc français a donc environ 4.5 fois plus de moyens que le suisse. Bien que le Parc du Haut-Jura ait 2.5 fois plus d'habitants et un territoire 3.5 fois plus grand que le Parc du Jura vaudois, la différence de budget reste non négligeable. Le Parc suisse doit donc travailler avec un plus petit budget qui se trouve en concurrence directe avec d'autres instances comme le Canton de Vaud et les deux réserves de biosphères (UNESCO) suisses. Cette problématique montre l'importance de la place accordée ou laissée aux Parcs naturels régionaux. Ces derniers touchent à de très diverses thématiques et ont comme rôle principal de coordonner la mise en œuvre de projets, l'application de mesures, etc. Ils se retrouvent ainsi inéluctablement à empiéter sur les domaines d'autres institutions déjà en place. La France et ses plus de 40 ans d'expérience avec les Parcs naturels régionaux est parvenue à leur laisser une place et une marge de manœuvre, tout en leur donnant des moyens financiers suffisants. La Suisse avec moins de dix ans de politique des Parcs naturels régionaux derrière elle a encore un peu de chemin à faire dans ce domaine. Au niveau de la contribution de chaque financier, on peut être surpris de constater que même si les communes des deux Parcs participent de manière équivalente à leur budget respectif, entre 11-12%, les plus gros financiers du Haut-Jura sont les Régions, contrairement au Jura vaudois où c'est la Confédération Suisse. Ainsi le Parc français issu d'un pays au système politique extrêmement centralisé, dépend plus d'instances locales que le Parc suisse dont le pays laisse une très grande autonomie aux cantons et communes. Une autre différence concerne l'Union Européenne qui participe pour 9% au budget du Parc du Haut-Jura et nullement à celui des suisses. Le Parc du Jura vaudois n'entretient d'ailleurs aucune relation directe avec l'UE, alors que le Parc du Haut-Jura doit être très redevable à l'Europe qui finance tant des postes que des actions. Celui-ci ajoute même que sans ces financements, le Haut-Jura ferait deux fois moins de projets. Cela semble peu plausible au regard du 9% que représente les financements européennes sur le budget annuel du Parc. On peut alors émettre l'hypothèse que l'Europe n'apporte pas seulement de l'argent mais aussi une mise en réseau (networking) utile au développement de projets. Dans tous les cas, l'UE est d'une grande aide au Parc français, à laquelle le Parc suisse ne peut profiter.

En ce qui concerne la gestion des visiteurs et des habitants, les deux Parcs présentent de grandes similitudes. Premièrement, les mesures directives indirectes sont privilégiées, d'une part car les Parcs naturels régionaux ne créent pas de réglementations supplémentaires propres à leurs activités et d'autre part ce type de mesures est mieux accepté par les gens. En outre, le Parc suisse tout comme le Parc français investit beaucoup dans l'information, la sensibilisation et l'éducation tant de ses habitants que de ses visiteurs, ce qui entre aussi clairement dans la catégorie de mesures indirectes. Cela n'empêche toutefois pas l'emploi de mesures directes, qui se révèlent presque inévitables sur des sites particulièrement sensibles ou très fréquentés. On observe sur ce thème une certaine importance de l'ordre de mise en place de ces deux types de mesures directives. Le Parc du Jura vaudois étant dans sa phase naissante, il ne peut pas venir tout de suite avec des mesures très contraignantes au risque de voir ces dernières rejetées par les gens. Au contraire, le Parc du Haut-Jura, établi depuis de nombreuses années, emploie plus de mesures directes. Deuxièmement, bien que les mesures mises en place actuellement par le Parc français soient bien plus nombreuses que celles du Parc suisse, celui-ci n'est pas en reste avec tous ces projets futurs ; après seulement 4 ans d'existence, il n'a simplement pas encore pu concrétiser toutes ses actions. Si l'on considère l'ensemble des mesures actuelles et

⁴ L'indice des niveaux de prix « rapportent les parités de pouvoir d'achat aux taux de change du marché. Les niveaux de prix comparés permettent de mesurer les écarts de niveau général des prix entre les pays » (OCDE, 2016). Selon cet indice, la Suisse avait en 2014 des prix environ 1.5 fois plus élevés que la France dans la catégorie *autres biens et services* (CH, 2016).

⁵ Calcule: $(2.2/1.20)/1.5 = 1.22$ millions €

futures des deux Parcs, aucune différence significative n'apparaît vraiment. Cette différence d'âge justifie aussi pourquoi le Parc suisse n'a pas encore d'outils d'évaluation de l'efficacité ou de l'acceptation des mesures sur le terrain à l'inverse du Parc français. Le Parc du Jura vaudois mise en premier sur le développement d'actions avant de se lancer dans l'évaluation de ces dernières. Enfin, les deux Parcs rencontrent des difficultés avec le même groupe de visiteurs à savoir la population urbaine, qui par méconnaissance du terrain a très souvent un comportement mal adapté. On peut ainsi conclure que deux Parcs partageant les mêmes conditions géographiques et écologiques sont amenés à développer un cocktail de mesures directives similaires.

Même si cet écart de 26 ans rend la comparaison entre ces deux Parcs plus délicate, elle permet par contre de voir les différents problèmes auxquels sont confrontés les Parcs lors de leur création et ensuite dans leur gestion. Le Parc du Jura vaudois s'attelle principalement à lancer des actions, des projets sur son territoire. Ce processus se fait cependant par étape car les moyens financiers, humains et politiques manquent parfois ou sont encore à mettre en place, empêchant le Parc de réaliser plusieurs projets d'un seul coup. De son côté, le Parc du Haut-Jura mise plus sur le « faire-faire » en déléguant le plus possible les différentes activités du Parc aux autres institutions, associations ou membres de ce dernier. Il prend soin également d'évaluer ses projets sur le terrain car il doit sans cesse les adapter à la situation actuelle et se renouveler.

A propos de la collaboration entre les deux Parcs, celle-ci est désirée et recherchée des deux côtés. Malheureusement l'envie de développer des projets en commun et les très grandes similitudes au niveau écologique et de géographique des lieux ne suffisent pas. Les difficultés d'obtention de financements et les différences politico-administratives entre le Parc du Jura vaudois et celui du Haut-Jura sont dures à surmonter, du moins actuellement avec le décalage de développement des deux Parcs. Une fois la phase naissante du Parc du Jura vaudois passée, la relation pourra certainement mieux s'établir. Il n'en reste pas moins que les problèmes de collaboration ne se situent pas au niveau local mais à une échelle plus haute, où les décisions économiques et politiques se prennent, ce qui ne dépend pas directement des Parcs. Ainsi même si ces derniers sont ouverts l'un à l'autre, ils doivent avant tout convaincre leurs institutions supérieures respectives de l'intérêt de cette collaboration. Ceci est d'autant plus vrai pour le Parc suisse auquel le Canton semble laisser peu de marge de manœuvre.

5.2 Critiques du travail: méthodes et résultats

Il faut tout d'abord rappeler que cette recherche s'est faite dans le cadre d'un travail de bachelor restreint à seulement 300 heures de travail. Ainsi bien des points intéressants n'ont pu être abordés, ni même recherchés pour des raisons de temps. Ceci a tout particulièrement eu un impact sur les interviews dont le nombre a été réduit à deux et qui n'ont duré qu'une heure chacune.

Un point important qui n'a pas été pris en considération au cours de ce travail est l'évolution des mesures directives des visiteurs avec le temps. Un grand défi des Parcs est justement de s'adapter continuellement aux changements, cela aurait permis de montrer une vision plus juste de la gestion des deux Parcs dans ce domaine. Cette recherche se base donc uniquement sur la situation actuelle, en 2016, date à laquelle les interviews ont eu lieu. A noter cependant, qu'un certain nombre de documents officiels émis par les deux Parcs ne datent que de 2015 ou 2014, ce qui peut provoquer un léger décalage entre les résultats de ce travail et la réalité.

Une autre critique est la difficulté à déterminer ce qui émane véritablement et directement du Parc naturel régional lui-même. En effet, ce dernier est connecté à un réseau relativement dense de partenaires avec lesquels il collabore de manière plus ou moins étroite. Leur relation étant presque toujours

bidirectionnelle, il est parfois dur de parvenir à extraire la contribution exacte du Parc. Cela s'est relevé tout particulièrement problématique dans le listage des différentes mesures directives des visiteurs mises en place par le Parc. Au sein du celui-ci, on peut dénombrer de très nombreuses mesures, mais toutes ne sont pas à l'origine du Parc lui-même ou ne dépendent pas de ce dernier.

5.3 Mise en contexte

Concernant la gestion des visiteurs, ce travail de bachelor confirme les recommandations de Clivaz et al. (2013), Park et al. (2008) et Eagles et al. (2002) en présentant une utilisation mélangée des mesures directives directes et indirectes ainsi qu'une meilleure acceptation des mesures indirectes qui sont ainsi privilégiées par les deux Parcs.

A propos de l'implication des habitants à la gestion du Parc, Bouvier (2014) a montré dans son travail sur le Parc du Jura vaudois que même si les acteurs locaux sont à la base de sa création, la gestion s'effectue essentiellement avec un seul groupe d'acteurs, les représentants des communes. Il souligne également que lorsque le Parc s'associe avec une organisation de défense de l'environnement cela peut diminuer l'envie de participation des acteurs touchés par des mesures environnementales contraignantes. Ce travail de bachelor montre aussi la prédominance des acteurs communaux mais révèle en même temps que la problématique est encore plus accentuée dans le Parc français du Haut-Jura.

Rech and Mounet (2011) mettent le doigt exactement sur ce point en expliquant que concernant les sports de nature, la France inclut depuis les années 2000 différents porte-paroles de ces sports au sein des conseils de gestion. Cependant, la plupart des sportifs de nature sont des *pratiquants ordinaires* c'est-à-dire « *qu'ils évoluent en dehors des institutions sportives classiques et ne pratiquent pas leur activités dans le cadre d'un club sportif* » (Rech & Mounet, 2011). Ces derniers ne sont donc pas représentés par les différents porte-paroles des conseils régionaux, ce qui rend leur gestion très difficile. Rech and Mounet (2011) rappellent l'importance de considérer et de collaborer avec les visiteurs ou habitants qui fréquentent couramment une zone de détente et non uniquement les représentants des différentes instances politiques ou associatives. Il appuie ainsi l'hypothèse émise lors de l'analyse des résultats selon laquelle le Parc suisse pourrait avoir moins de soucis d'acceptation grâce à sa plus grande prise en considération de la population locale.

Velamazán et al. (2011) a de son côté montré les réactions très positives des gens lorsqu'on leur permet de participer ou au moins d'être consultés sur la gestion de leur territoire. Il a cependant noté de très grandes et diverses attentes de la part des habitants, rendant leur mise en œuvre parfois difficile ou longue. Pour faciliter cette dernière et décevoir le moins possible la population locale, Velamazán et al. (2011) recommande aux institutions et administrations responsables de l'application des mesures de participer dès le début aux négociations avec les acteurs locaux.

Finalement, sur la collaboration entre un Parc français et un suisse, Branger (2015) a trouvé des points très similaires à ce travail dans son mémoire *Comment développer la coopération transfrontalière* dans l'Arc jurassien. Selon lui, la difficulté à s'accorder provient principalement de la différence du modèle organisationnel et administratif des deux pays. Il note à ce propos que la grande autonomie des cantons suisses ne facilite pas la tâche. La volonté de collaborer est d'après Branger (2015) très présente, mais se situe presque uniquement à l'échelle individuelle, à travers des relations personnelles entre certains acteurs. Il relève enfin un aspect pas abordé par ce travail de recherche : le manque d'identité transfrontalière dans l'Arc jurassien, qui freinerait considérablement la collaboration franco-suisse.

6 Conclusion

Ce travail a tout d'abord montré que deux Parcs naturels régionaux partageant un environnement géographique et écologique semblables, mettent en place un ensemble de mesures très similaires pour la gestion du flux touristique. Il a ensuite mis en évidence que malgré ces points communs et une grande volonté de développer des projets ensemble, la collaboration entre un Parc suisse et un Parc français n'est pas aisée. Ces derniers présentent naturellement des différences internes comme la gestion administrative et l'implication de leurs habitants à la gestion du Parc. Mais la véritable difficulté se situe au niveau de la gestion politique et financière des Parcs naturels régionaux au sein même du pays. Cette gestion ne dépend qu'indirectement du Parc et diffère grandement entre la Suisse et la France. Cela soulève un vrai problème : les Parcs naturels régionaux ont besoin d'un cadre légal et politique au niveau national, ainsi que des financements extérieurs pour exister. En même temps, leur raison d'être et leur terrain d'action se situent à l'échelle locale. Ainsi se pose le dilemme suivant : pour faciliter ou simplement permettre la collaboration entre les Parcs de part et d'autre de la frontière, il faudrait donner plus de moyens au niveau local, tout en maintenant un cadre légal, politique et financier suffisant à l'échelle nationale (Figure 5).

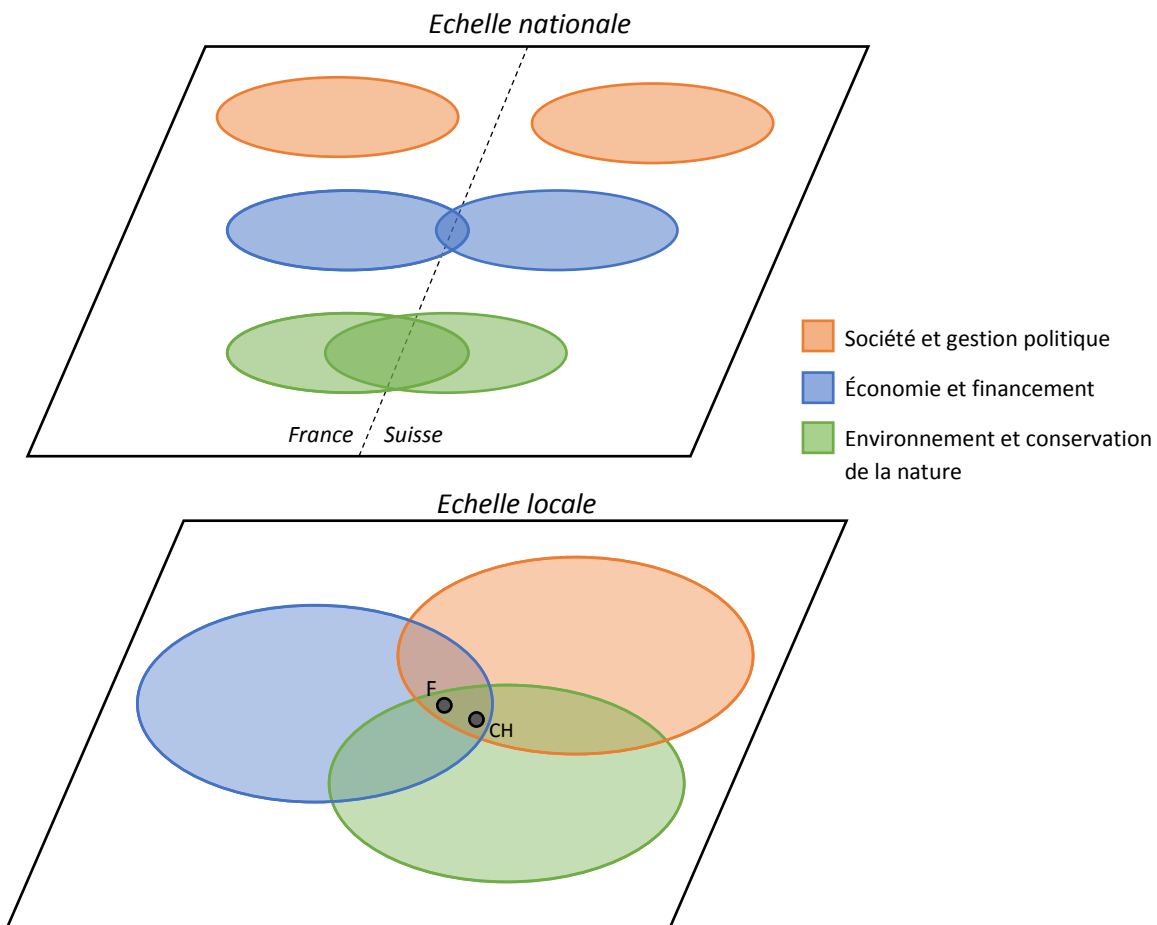


Figure 5: représentation de la situation du Parc naturel régional du Jura vaudois (CH) et du Haut-Jura (F) au niveau national et local. A l'échelle nationale, lorsque les deux Parcs collaborent, ils s'accordent sur de nombreux thèmes environnementaux, mais très peu sur le financement et pas du tout avec leur gestion politique respective. A l'échelle locale, même si le Parc suisse tend légèrement plus vers le domaine de la conservation de la nature et le Parc français vers l'économie, les deux Parcs s'accordent très bien car ils se situent tous deux au milieu des trois sphères, c'est-à-dire à promouvoir le développement durable.

La collaboration entre les Parcs naturels régionaux est très intéressante. Tout d'abord, d'un point de vue écologique, les frontières politiques ne font pas toujours sens et certaines problématiques socio-économiques sont communes à plusieurs Parcs. Ensuite, les Parcs naturels régionaux sont des terrains propices à l'expérimentation et donc aux tests de nouveaux projets ou idées. L'échange d'information à ce sujet crée un « networking » et une base de données très utile pour l'ensemble des Parcs. Enfin, les problèmes actuels étant très complexes, la collaboration peut aider à les résoudre en augmentant les moyens humains, financiers ou logistiques.

Pour compléter ce travail, trois points en particulier devraient être approfondis. Premièrement, il serait naturellement pertinent d'observer d'autres Parcs naturels régionaux en Suisse et en France, afin de confirmer les résultats obtenus et tout particulièrement de montrer l'influence de la gestion politique et financière d'un pays sur la gestion interne d'un Parc. Deuxièmement, les Parcs devant continuellement s'adapter, il serait intéressant, surtout pour les mesures directives des visiteurs, de mener une étude sur le long terme pour observer l'évolution des mesures mises en place par le Parc. Finalement, un travail de recherche pour mieux comprendre la relation Parc-habitants et leurs possibles interactions pourrait aider les Parcs dans leur processus d'acceptation.

7 Bibliographie

- Arnberger, A. (2005). Massentourismus-gelenkt, gezähmt, gezügelt. *Integra*, 4, 23-26.
- Bernet, L. (2010). *Gesellschaftliche Ansprüche an Naherholungsgebiete*. (Travail de bachelor).
- Bouvier, L. (2014). *La participation des populations locales à la gouvernance d'un parc naturel suisse : l'exemple du Parc Naturel Régional du Jura Vaudois*. (Travail de Master), The Graduate Institut Geneva, Genève.
- Branger, M. (2015). *Comment développer la coopération transfrontalière ? Analyse à partir de projets touristiques franco-suisse*. (Mémoire de fin d'études), SupAgro, Montpellier.
- Buchecker, M. (2008). Welche Ansprüche hat die Bevölkerung an ihre Wohnumgebung? Inhaltliche und prozedurale Voraussetzungen für eine bedürfnisgerechte Planung. *Ballungsräume für Mensch und Natur*, 43.
- CH, Confédération suisse. (2016). Partités de pouvoir d'achat - Données, indicateurs. Retrieved from <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/05/07/blank/key/01.html> (Juillet 2016)
- Clivaz, C., Rupf, R., & Siegrist, D. (2013). *Visiman. Beiträge zu Besuchermonitoring und Besuchermangement in Pärken und naturnahen Erholungsgebieten.*, (10). Rapperswil.
- Code Env, État français, Code de l'Environnement, (2015).
- Eagles, P., McCool, S., & Haynes, C. (2002). *Sustainable tourism in protected areas: Guidelines for planning and management*: IUCN.
- Exchange-Rates. (2016). Taux de change entre l'Euros et le Franc suisse le 31 décembre 2014. Retrieved from <http://fr.exchange-rates.org/Rate/EUR/CHF/31-12-2014> (Juillet 2014)
- FPNRF, Fédération des Parcs naturels régionaux de France. (2007). Les Parcs naturels régionaux: 40 ans d'histoire.
- FPNRF, Fédération des Parcs naturels régionaux de France. (2015). Charte et procédure de classement. Retrieved from <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/article/charte-et-procedure-de-classement> (Mai 2016)
- Hunziker, M., von Lindern, E., Bauer, N., & Frick, J. (2012). Das Verhältnis der Schweizer Bevölkerung zum Wald. *Waldmonitoring soziokulturell: Weiterentwicklung und zweite Erhebung-WaMos*, 2.
- Jaffeux, H. (2010). La longue et passionnante histoire des parcs nationaux français. *Pour mémoire*, 9, 138-163.
- Janowsky, D., & Becker, G. (2003). Characteristics and needs of different user groups in the urban forest of Stuttgart. *Journal for Nature Conservation*, 11(4), 251-259.
- Kemperman, A., & Timmermans, H. (2006). Heterogeneity in urban park use of aging visitors: a latent class analysis. *Leisure sciences*, 28(1), 57-71.
- Mace, G. M. (2014). Whose conservation? *Science*, 345(6204), 1558-1560.
- Manning, R. E., & Lime, D. W. (2000). *Defining and managing the quality of wilderenss recreation experiences*.
- MEEM, Ministère français de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. (2013). Les Parcs nationaux. Retrieved from <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-territoire-d-un-parc-national.html> (Juin 2016)
- MEEM, Ministère français de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. (2015). Les Parcs naturels régionaux. Retrieved from <http://www.developpement-durable.gouv.fr/LES-PARCS-NATURELS-REGIONAUX,24751.html> (Mars 2016)
- OCDE. (2016). Indices des niveaux de prix. Retrieved from <https://data.oecd.org/fr/price/indices-des-niveaux-de-prix.htm> (Juillet 2016)
- OFEV, Office fédéral de l'environnement. (2011). Parc national, parc naturel régional, parc naturel périurbain: des régions modèles. Retrieved from <http://www.bafu.admin.ch/landschaft/14459/14502/14521/index.html?lang=fr> (Mars 2016)
- OFEV, Office fédéral de l'environnement. (2015). Parcs d'importance nationale. Retrieved from <http://www.bafu.admin.ch/landschaft/14534/15821/15839/index.html?lang=fr> (Juin 2016)

- Oparcs, Le Conseil fédéral suisse, Ordonnance sur les parcs d'importance nationale, (2014).
- Park, L. O., Manning, R. E., Marion, J. L., Lawson, S. R., & Jacobi, C. (2008). Managing visitor impacts in parks: A multi-method study of the effectiveness of alternative management practices. *Journal of Park and Recreation Administration*, 26(1), 97-121.
- PHJ, Parc naturel régional du Haut-Jura, Statuts, (2011).
- PHJ, Parc naturel régional du Haut-Jura. (2013a). Fonctionnement du Parc. Retrieved from http://www.clefsduparc-haut-jura.fr/index_2org.html (Juin 2016)
- PHJ, Parc naturel régional du Haut-Jura. (2013b). Qu'est-ce qu'un Parc? Retrieved from http://www.clefsduparc-haut-jura.fr/org_fiche4.html (Juin 2016)
- PHJ, Parc naturel régional du Haut-Jura. (2014). *Bilan d'activité*. Retrieved from
- PHJ, Parc naturel régional du Haut-Jura. (2016a). Devenez observ'acteurs de la nature. Retrieved from http://www.parc-haut-jura.fr/fr/site-habitant/gestion-environnement/connaissance-especes-milieus/une-263-280-512_816.php
- PHJ, Parc naturel régional du Haut-Jura. (2016b). Ecomobilité touristique. Retrieved from http://www.parc-haut-jura.fr/fr/tourismedurable/ecomobilite-touristique-.263-892_1345.php (Avril 2016)
- PHJ, Parc naturel régional du Haut-Jura. (2016c). Le Parc naturel régional du Haut-Jura a 30 ans [Press release]
- PHJ, Parc naturel régional du Haut-Jura. (2016d). Université ouverte. Retrieved from http://www.parc-haut-jura.fr/fr/culture-patrimoine/universite-ouverte.263-301_570.php (Avril 2016)
- PJV, Parc naturel régional du Jura vaudois. (2011a). Les structures du Parc Jura vaudois. Retrieved from http://www.parcjuravaudois.ch/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=53&Itemid=2&lang=fr (Juin 2016)
- PJV, Parc naturel régional du Jura vaudois. (2011b). Périmètre et communes. Retrieved from http://www.parcjuravaudois.ch/index.php?option=com_content&view=article&id=31&Itemid=53&lang=fr (Février 2016)
- PJV, Parc naturel régional du Jura vaudois. (2014a) Rapport annuel de gestion.
- PJV, Parc naturel régional du Jura vaudois, Statuts, (2014b).
- PM, Parc jurassien vaudois. (2008). *Plan de management*.
- Rech, Y., & Mounet, J.-P. (2011). Les sports de nature en débat. Réceptions différenciées de la gestion participative dans le Parc naturel régional de Chartreuse. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 2(3).
- Saarinen, J. (2016). Wilderness use, conservation and tourism: what do we protect and for and from whom? *Tourism Geographies*, 18(1), 1-8.
- UICN, Dudley, N. (2008). *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*: UICN.
- UNESCO, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2016a). Les réserves de biosphère – Sites d'apprentissage pour un développement durable. Retrieved from <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/biosphere-reserves/> (Juillet 2016)
- UNESCO, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2016b). Programme sur l'Homme et la biosphère. Retrieved from <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/> (Juillet 2016)
- Vaud, C. d. (2013). Parcs naturels régionaux. Retrieved from <http://www.vd.ch/themes/environnement/faune-et-nature/nature-et-paysage/parcs-naturels-regionaux/> (Avril 2016)
- Velamazán, M., López, C., Flores, F., & de Dios Cabezas, J. (2011). Plans directeurs dans le Parc naturel de Sierra Espuña et le paysage protégé de Gebas. *Ile Semaine forestière*

méditerranéenne-Avignon (France)-5-8 avril 2011 IInd Mediterranean Forest Week-Avignon (France)-5-8 April 2011, 495.

- WEKA. (2016). Les opérations d'ordre. Retrieved from <http://www.weka.fr/finances-comptabilite/dossier-pratique/pratique-des-finances-territoriales-dt18/les-operations-d-ordre-0306/> (Juillet 2016)
- Xu, H., Cui, Q., Ballantyne, R., & Packer, J. (2013). Effective environmental interpretation at Chinese natural attractions: The need for an aesthetic approach. *Journal of Sustainable Tourism*, 21(1), 117-133.

8 Annexes

8.1 Interview avec Olivier Schär, directeur du Parc naturel régional du Jura Vaudois

Interview faite à St-George, le 23 mai 2016

Gestion des visiteurs

1. Quels types de mesures directives sont utilisés pour la gestion des visiteurs dans le Parc?

Sorties accompagnées avec des gens qui sont formés sur un message par rapport à l'institution [du Parc du Jura vaudois] et au comportement à avoir dehors. Ils ont une formation pour dire qu'on ne peut pas aller n'importe où, qu'il faut faire attention à certaines prescriptions, etc. Sorties payantes, ouvertes à tout le monde (aussi habitants).

Monitoring de fréquentation à 3 endroits de la grande traversée pédestre qui correspond au sentier des crêtes du Jura qui peut se faire en vélo, à pied, à cheval. Détermine quel utilisateur c'est et dans quel sens il va.

Dans les Flyers, on a de la sensibilisation.

Dans notre page internet aussi

Dans l'application du réseau des Parcs, pas d'application propre [au Parc du Jura vaudois], on promeut celle du réseau des Parcs où il y a des indications visant à favoriser la conciliation valeur patrimoine/naturelle et attractivité touristique.

Sur la carte du Parc, on a des indications

Centres d'information/d'accueil actuellement on a les 3 offices de tourisme : la Giverine, le Sentier et Romain-Môtier, qui sont des centres d'accueil du Parc. Il n'y a pas actuellement de formation ad hoc de ces prestataires/partenaires pour qu'ils aient un discours particulier. Une fois par année, on va distribuer de la documentation touristique et on leur tient un certain discours, mais cela est informel. Rien n'est formalisé.

Il y a eu un vieux projet pour la maison du Parc. En ce moment il n'y en a pas, ça a eu lieu, ça a été arrêté et maintenant, c'est en phase d'étude mais finale pour en faire un espace d'exposition, d'information et de gestion des flux. Réalisation espérée : l'année prochaine.

Points d'information : à côté des centres de tourisme on a des panneaux qui indiquent des endroits intéressants où l'on peut aller avec 2-3 indications sur comment se comporter (mais panneau seulement A1 avec 1 carte et 4 logos !)

Places de pique-nique : dans de la documentation seulement où il y a déjà un discours.

1 seul panneau de « zone protégée » : dans une réserve Pro Natura. Avec le message habituel de Pro Natura, il y a le logo du Parc.

Les messages de sensibilisation dans nos offres touristiques sont toujours pour le vélo et les sentiers pédestres, pour les sports d'hiver, on n'a justement pas encore. Cela est seulement planifié pour bientôt.

Barrières, clôture, obstacles, place de jeux : Nous n'avons pas.

Panneaux d'interdiction, d'interdiction avec amende, de restriction, sur l'environnement, le comportement des visiteurs : Nous n'avons pas.

Transports publics : grande promotion, aussi pour canaliser le flux de véhicules.

Animations pédagogiques : sites sur le terrain : la moitié des classes au col du Marchairue (les classes y viennent par leurs propres moyens, généralement en bus) et l'autre moitié sur 2 nouveaux sites accessibles en transport public. On est en train de développer depuis 4 ans ces 2 nouveaux sites d'accueil, dont un des objectifs prioritaires est l'accès en transport public facile. Prévu d'en développer encore 2 dis-ci à 4 ans.

Conférences et présentations publiques : on n'arrête pas !

Les universités sont présentes dans le groupe d'expert scientifique, groupe d'information universitaire de la région (hautes-écoles comprises). Le but est de les tenir au courant des activités du Parc. Il y a 4 ans, on a essayé de faire des projets de recherches et de développer des financements pour cette période actuelle budgétaire. Mais on n'est pas arrivé, parce que les Parcs régionaux n'ont pas d'obligation dans la recherche. Les 2 Biosphères, aussi Parcs régionaux en suisse ont, elles, l'obligation de recherche et l'argent part donc pour elles.

2. Est-ce que vous avez des mesures spécifiques à certains lieux comme les sites marécageux, les pâturages boisés, les cours d'eau, etc. ou dans les réserves naturelles, l'arboretum d'Aubonne, ou encore le district franc fédéral du Noirmont ?

Le Parc actuellement n'a pas de réglementation propre à son activité. Pas prévu, pas comme ça que le Parc est promu. Par contre, on se tient à disposition pour aider à mettre en place des règlements, par exemple sur la formalisation de l'activité touristique pour le district franc du Noirmont. Là, le Parc a activement participé, pratiquement co-piloté, le plan de gestion touristique avec le canton.

On agit sur certains sites d'importance naturelle avec des documents contractuels. Pas une vraie loi, c'est plutôt comme ça que travail le Parc, en complément aux outils légaux pilotés par le canton ou les communes ; on intervient avec des outils plus souples, qui ont aussi une valeur à moyen terme.

3. Est-ce que certaines mesures sont plus privilégiées que d'autres, si oui pourquoi? (direct, indirect : barrière vs. information/sensibilisation)

Clairement les indirectes, du moins actuellement et dans les prochaines années.

Je fais une analyse très pragmatique. Si on regarde les lacunes de gestion dans la gestion conservatoire et la gestion des flux, finalement, il y a un contexte légal qui est déjà suffisant. Par contre, ce qui manque ce sont des moyens d'action. Et les autorités cantonales n'ont pas envie de chercher de l'argent supplémentaire pour nous déléguer à nous ce qu'elles n'arrivent pas à faire. Nous, on a un souci de positionnement complémentaire et pas en concurrence. Donc on vient sur des zones ou des thèmes où ils n'agissent pas, parce qu'en fait ils n'ont pas les moyens pour le faire. Généralement ils n'ont pas les moyens pour le faire, parce que dans la loi ce n'est pas écrit qu'ils doivent s'en occuper. Nous, on s'occupe donc de ces « lacunes de gestion » si j'ose dire, mais ça sous-entend aussi en terme procédural, directif et légal. Ça, c'est quelque chose que je professe très fort au niveau national, au niveau du réseau des Parcs, parce que c'est vraiment une exigence et une obligation, pour que dans le paysage institutionnel suisse les Parcs trouvent une place. Vous regardez comme c'est fait en France ou ailleurs, ce n'est pas fait autrement. Vous ne pouvez pas demander à des institutions qui n'ont pas les compétences légales aussi fortes que les trois états – Confédération, canton, commune – de prendre des compétences légales alors qu'on n'a pas cette force institutionnelle.

Par exemple pour le district franc fédéral du Noirmont, une des mesures serait de faire appel à des policiers : complètement.

Cela serait une manière de ramener du légal dans le Parc ? *Complètement, mais pour l'instant c'est encore ouvert. Mais effectivement avec le Parc, c'est très intéressant, on arrive dans une phase où on est en évolution constante. Pour le plan de gestion du district franc du Noirmont, on va d'ici quelques temps, être le maître d'œuvre des mesures déterminées par le canton (dans la structure de pilotage qu'est le canton-Parc). Dans ces mesures-là, il y a de la signalétique, de la sensibilisation et de la formation. Et dans un 2^{ème} temps, il y aura probablement des mesures de contrôle sur le terrain, de surveillance et là c'est encore ouvert. Pour moi, personnellement, le mot « ranger » ce n'est pas un gros mot, au contraire, pour un Parc il y a un super intérêt. Mais cela est seulement à moyen-long terme. Je pense qu'avant il faut déjà faire toutes les étapes préliminaires de sensibilisation, d'organisation et des infrastructures sur le terrain, et après seulement venir avec un ranger. Si vous arrivez directement avec un ranger, les gens vous descendent votre mesure directe s'ils n'ont pas l'impression que vous avez fait tout ce qui est nécessaire au préalable ; c'est une question simplement de politique et de communication, ordonner correctement les mesures et c'est clair que humainement on accepte toujours mieux les mesures les plus contraignantes du moment qu'on a pu voir que les mesures moins contraignantes ne marchent pas.*

4. Comment réagissent les visiteurs aux différentes mesures mises ne place ? (acceptation)

Je n'ai aucun outil de suivi pour l'instant.

Mais vous êtes tenu de faire un certain suivi, car quand vous prenez une mesure, il y a toujours un indicateur qui si rapporte : *Oui, et je vous avouerais que dans le cadre de nos manifestations on s'est engagé à mettre un outil de suivi de l'acceptation du Parc. Dans les sensibilisations aux cols, c'est clair qu'on va discuter d'une façon de formaliser un peu l'accès au Parc, la visibilité des gens du Parc auprès des visiteurs. Mais on n'a pas formalisé d'autre suivi.*

5. Est-ce qu'il y a certains types de visiteurs plus difficiles à gérer ?

Cela peut paraître bateau, mais les gens qui viennent des centres urbains ont moins la culture, la connaissance... Ils ne se rendent pas compte qu'un mur de pierres sèches, par exemple, c'est du travail et que si on monte n'importe comment dessus, et bien les pierres tombent. C'est un exemple bateau, mais c'est un exemple qui revient souvent. Sinon, on a quelques frottements entre les cavaliers et les randonneurs, surtout sur les crêtes. Et je sais qu'il y a quelques soucis entre les V.T.T. et les camions ou voitures sur les routes d'alpage. Cela tient du miracle qu'il n'y a pas encore eu de mort, entre les nombreux camions de 40 tonnes qui montent et les V.T.T qui descendent comme des fous. Sur le thème du pique-nique, à l'époque on a fait une promotion des parcs publics car on est bien au courant qu'avec les places de pique-nique et de feux sur les alpages on est un peu à la limite. On essaye de dire clairement dans notre documentation qu'il faut utiliser des foyers existants, qu'on ne peut pas faire de nouveaux foyers n'importe où, qu'il ne faut pas prendre les pierres des murs, etc. mais dans cette activité-là, qui paraît anodine, là il y a un enjeu, clairement.

6. Est-ce que les coûts engendrés par cette gestion sont grands par rapport aux autres secteurs d'intervention du Parc ? Trop élevés ou au contraire faibles ?

La question n'est pas savoir s'ils sont trop grands ou acceptables ; pour moi, ils sont nécessaires. La question c'est juste que les moyens que moi j'ai à disposition pour remplir toutes les exigences et les thèmes que nous demandent d'aborder la Confédération et le canton sont juste ridicules, si j'ose

dire. On a un territoire qui correspond à pratiquement 20% du canton de Vaud et on a l'équivalent de bientôt 7 personnes à temps pleins. C'est rien. Je pense que si on voulait nous donner plus de moyens pour la gestion des flux, ça doit venir évidemment avec une impulsion forte de la part du canton. C'est une évidence. On ne peut pas demander aux gens de terrain qui sont des utilisateurs, usagers du territoire de donner de l'argent pour des mesures qui vont leur compliquer l'usage qu'ils font du territoire actuel. Si le canton ne lâche pas l'argent, et bien moi je fais avec ce que j'ai. Donc la question pour moi elle n'est pas, est-ce que les coûts sont trop grands, mais simplement les coûts, les actions sont clairement nécessaires. À quel moment arrive une mesure de sensibilisation et de gestion par rapport à l'utilisation du territoire : on est en retard, mais on n'est pas encore en rupture. Car la situation existait en fait avant que le Parc ne rentre en vigueur dans sa phase de charte – depuis seulement 2013, on est dans la 4^{ème} année de gestion. Mais les 5'000-10'000 personnes qui montent un samedi ou dimanche au col de la Givrine, ce n'est pas que depuis que le Parc existe, c'est depuis maintenant 20 ans, et c'est la même chose au col du Marchairuz.

Mais vous observez maintenant une demande qui monte, non ? *Ce que j'observe avec très grand intérêt, c'est quand des gens du territoire, qui sont des habitants et des usagers du territoire de longue date, nous disent attention les lumières rouges s'allument. Pour moi, personnellement en tant que directeur, j'ai besoin de ces témoignages pour convaincre les autorités communales et cantonales qu'il faut faire quelque chose. Si je n'ai pas ces arguments-là, ils ne justifieront pas nos demandes budgétaires. C'est une règle de base. C'est de la politique.*

7. Êtes-vous satisfait actuellement des mesures mises en place ? si oui, lesquelles, si non qu'aimeriez-vous changer ?

Dans 5-10 ans on aurait un besoin, à mon avis, d'outils de gestion des flux qui nous permettent d'avoir une approche, une réflexion directement sur quelques sites sensibles en une fois. Ça c'est claire qu'on en a besoin. Mais pour des raisons politiques et financière on n'arrive pas à faire tout d'un coup.

8. Qu'avez-vous comme plans pour les années à venir concernant ces mesures ?

On travaille par convention-programme, c'est-à-dire qu'on passe un contrat tous les 4 ans avec le canton, donc maintenant je vais vous parler de ce qui est prévu, ce sont des choses qu'on s'est engagé à faire. Cela a donc un état de « certitude » qui est quand même assez avancé. Cette planification est pour 4 ans et sa durée actuelle est de 2016 à 2019 : là, on vient donc parler de choses qu'on va mettre en œuvre d'ici à 4 ans.

On va renforcer un gros projet qu'on mène actuellement et qui s'appelle Toile verte : renforcement de l'infrastructure écologique d'importance locale. Il est prévu pour cela une fête annuelle avec les habitants sur ce thème-là et une à deux rencontres annuelles des décideurs pour les sensibiliser. C'est un projet qu'on fait déjà mais qui va prendre de l'ampleur. On a reçu un soutien important d'une fondation privée.

On démarre cette année un projet de carte de zones de sensibilité de notre territoire. Cela va probablement se traduire sous forme de carte, le rendu final est encore à décider. L'objectif est de donner une information pour dire aux gens où il faudrait qu'ils aillent plutôt que là où il ne faudrait pas qu'ils aillent. On est encore en train de se demander s'il faut plutôt avoir un discours positif – parler des endroits où les gens doivent aller – ou au contraire parler des endroits où les gens doivent pas aller. Cela peut paraître un peu anodin, mais ce sont des questions centrales dans la gestion de flux : est-ce qu'on veut un message plutôt moralisateur, un peu légaliste ou on fait un message que

positif ; des fois on est un peu à mi-chemin entre les 2. On n'a pas encore répondu à la question car on est en train de penser à un groupe de réflexion sur le sujet –un groupe de suivi comme on a sur tous nos projets. On se base notamment sur l'expérience qu'a déjà faite le Pays d'En-Haut, qui ont un outil comme cela en interne, c'est un outil d'aide à la décision, et qui a été ensuite utilisé auprès des offices de tourisme pour les sensibilisés (et savoir où est-ce qu'on peut dire aux gens d'aller et ne pas dire où ne pas aller).

Au niveau des alpages, on est sur un très gros projet depuis 6 ans, qui va développer des infrastructures d'agrotourisme sur les alpages où il y a aussi tout un volet de sensibilisation qui est prévu. Il s'agit d'un PDA : plan de développement régional agricole. La phase d'étude devrait se finir cette année avec une phase de mise en œuvre pour l'année prochaine. Il y a pour plus du million de mesures constructives et de mesures d'offres, de promotion, de sensibilisation, etc. donc c'est un assez gros projet qui devait rentrer dans sa phase d'exploitation d'ici à 2 ans.

Au niveau du tourisme, on est en train de travailler un espace de sensibilisation et de promotion au col du Marchairuz, dans l'hôtel actuel avec le sentier extérieur, où là on mélange tous les jours sensibilisation et promotion. Il y a aussi là des mesures connexes, d'information avec des cartes et de l'aménagement, des empêchements physiques sur les 2 sentiers extérieurs qui sont prévus. Avec aussi la thématique du Grand Tétras car un des sentiers sera sur une zone qui est inscrite au plan d'action national de la conservation du Tétras. **D'où le fait que vous avez besoin de mesures physiques ?** Exactement. On est aussi en discussion mais il pourrait peut-être y avoir aussi quelque chose pour les accès. Mais ça, je ne peux pas en dire plus car c'est vraiment très chaud comme sujet, cela vient très vite un sujet difficile à aborder.

Sur la mobilité, on n'a rien de plus de prévu.

Sur la gestion des flux, on a ce plan de gestion pour le district franc fédéral du Noirmont qui devrait démarrer l'année prochaine, on attend depuis quelques années le feu vert du canton. En complément, on a prévu cette année au minimum 6 journées de sensibilisation sur l'école avec des gens à nous qui sont sur l'école et qui font vraiment du contact pour dire aux gens vous êtes dans un Parc, vous êtes au milieu d'un territoire à grande valeur, sensible. Là, on commence à voir l'implication qu'il va y avoir avec la carte, donc avoir un outil à distribuer, et aussi l'implication qu'il y aura avec les espaces découvertes, dont on travaille sur la mise en œuvre au Marchairuz, mais qui est prévu aussi pour sur le Mollendruz et la Givrine. Dans notre planification, on a prévu d'en attaquer un 2^{ème} d'ici à 2019 et le 3^{ème} on ne sait pas encore car les 2 autres sites sont en fait liés à des planifications territoriales qui sont pilotées par des régions, donc on n'a pas beaucoup d'influence sur le calendrier. Mais le concept qu'on est en train de développer sur le col du Marchairuz est prévu d'être reproduit sur les autres cols. Cela sera des infrastructures de sensibilisation et de gestion qui seront importantes car il y aura des panneaux extérieurs, etc. Ces 2 sentiers auront de toute façon des mesures physiques d'empêchement quand ils seront en forêt, c'est une évidence ; car on voit déjà que sur le col du Marchairuz, sur le sentier qui va au nord-est, on a entre 12 et 15 milles visiteurs par année, donc on commence à avoir des chiffres importants, on ne peut ainsi plus se permettre de dire simplement aux gens d'aller sur le sentier. On peut peut-être parler de stratégie, mais je pense qu'il est très difficile de convaincre des partenaires de terrain d'avoir directement un bloc de mesures avec des mesures coercitives toute de suite. Cela paraît une évidence pour nous, parce qu'on a des formations où on nous apprend à faire un état initial, etc., mais ça c'est la technique que l'on nous apprend, après quand on travaille avec l'humain et des gens qui ont des intérêts politiques, cela devient différent. On essaye de travailler sur un ensemble de mesures qui soit cohérent et mais dont la mise en œuvre se fait de manière échelonnée.

9. Est-ce qu'il y a, selon vous, dans ce domaine, des différences avec la France et plus spécifiquement avec le Parc du Haut-Jura ?

La France a une culture jacobine qui est encore plus forte que la Suisse romande. C'est clair que beaucoup de Parcs français, notamment le Haut-Jura, ont un outil de sensibilisation très fort qui est leur maison du Parc. Au niveau de la sensibilisation, je pense, c'est leur force, qui est liée à leur organisation institutionnelle. Nous, on doit travailler dans un contexte qui est plus fédéraliste. A ma connaissance le Parc du Haut-Jura n'a pas de ranger, par contre le Haut-Jura a eu le courage, dans sa 2^{ème} charte, par exemple pour le tourisme hivernal, de dire attention il faut rendre les choses payantes pour avoir ensuite les moyens de suivre et faire évoluer le message de sensibilisation et s'il faut prendre des mesures d'orientation, etc. Actuellement, chez nous, tous les sentiers sont gratuits. Mais c'est un sujet que je veux aborder une fois qu'on a une carte de sensibilité du territoire. On aura grâce à elle des arguments factuels et on a prévu de faire des offres hivernales mais seulement une fois qu'on a la carte à disposition. On ne peut pas arriver tout de suite sur le terrain en disant aux gens, on veut savoir où on vous amène et où on ne vous amène pas, alors qu'on n'a pas des faits ou des expertises. Je pense donc qu'actuellement il [le Parc du Haut-Jura] est dans une position plus cohérente que la nôtre. Mais je n'arrive pas à dire, dans leur 1^{ère} phase de charte, où il en était.

Gestion des habitants

10. Est-ce qu'il y a des mesures pour minimiser l'impact des habitants dans le Parc ou sur certaines zones spécifiques ? Si oui lesquelles ? si non pourquoi ?

Pour tout ce qui est tourisme et sensibilisation, on ne fait pas de distinction entre un visiteur externe ou interne. Mais, on a un journal qui est distribué 3 fois par année à tous les habitants (16'000 ménages) et on a normalement dans chaque journal un discours, un acte de sensibilisation. On a prévu dès cette année de faire une action de rencontre des habitants chaque année, en plus de la charte de l'habitant, donc ouverte à toute personne habitant le Parc qu'elle ait signé la charte de l'habitant ou pas. Et là, il y aura aussi un discours de sensibilisation.

11. Est-ce que le contact avec les habitants se fait facilement, il y a-t-il des sujets ou lieux qui sont plus sensibles ?

Je n'ai pas d'outil de suivi pour vous faire une remontée de ces informations.

Implications des habitants

12. Comment sont impliqués les habitants dans le Parc ? à quel niveau (politique, économique,...)

L'année dernière, on a fait une sensibilisation des habitants au paysage.

Au niveau administratif, la population a voté pour l'adhésion au Parc, il y a-t-il d'autres votations concernant le Parc ? *Pour moi, il n'y en n'a pas car généralement les montants des cotisations et des investissements sur projets se font par les communes et cela reste de la compétence des municipalités.*

Donc si on parle d'habitant - d'un citoyen qui n'a pas de représentativité ou de légitimité politiques - ses implications sont :

La charte de l'habitant : manifestation où on est présent une fois par année dans le périmètre du Parc. L'année dernière par exemple c'était le comptoir de la Vallée de Joux. Cette année c'est particulièrement grand, on accueille la conférence européenne des Parcs à la Vallée de Joux pendant 4 jours avec environ 400 participants. Là, on va faire une fête d'ouverture qui sera ouverte à tous les habitants du Parc et on aura aussi une invitation aux ateliers de tous nos artistes et nos membres.

On peut aussi être membre de l'association du Parc dont la moitié – 300 membres – sont des habitants du Parc et l'autre moitié des gens extérieurs.

Donc pour impliquer les habitants, il y a effectivement la charte de l'habitant.

Dans les mesures de terrain-conservatoire, on a une mesure annuelle de sauvetage des amphibiens par une dizaine de bénévoles où la majorité sont des habitants du périmètre. Quand on fait des chantiers avec des bénévoles, c'est généralement plutôt avec des entreprises, du périmètre du Parc ou de la région, mais souvent ce sont des entreprises au niveau national qui viennent de Lausanne, Zürich, Bâle, etc.

On a aussi des groupes de suivi sur nos projets où toute personne intéressée peut s'annoncer. Typiquement pour la labellisation des produits on a une représentante des consommateurs qui est une habitante du Parc. Moi, je n'ai pas la vue d'ensemble de tous les groupes de suivi, mais là il y a une possibilité qui est ouverte.

Dans le comité, j'ai vu qu'il y a un représentant de chaque commune, ce sont aussi des habitants du Parc ? Complètement, on a 7 représentants de municipalité.

Est-ce que dans vos groupes administratifs vous employez que des habitants du Parc ? *Ce n'est pas un critère. On a des groupes de suivi de projets qui nous suivent dans la mise en œuvre et on a des commissions qui nous aident à élaborer les projets. Ce sont des compositions mixtes entre habitants du Parc et personnes extérieures, mais il y a toujours dans ces groupes des municipaux qui sont des habitants du Parc, après il y a aussi des agriculteurs, des forestiers, etc. qui sont généralement du périmètre.*

Le INTERREG sur la mise en réseau des artisans : il est maintenant fini.

On a aussi un forum du Parc qui est ouvert à tous nos partenaires, membres, commissions, groupes de suivi, etc. qui se passe le 18 juin. C'est un événement qui peut aussi impliquer les habitants.

Les projets que j'évoquais avant pour les visiteurs, une fois sur deux, ils impliquent aussi les habitants. Une proportion non négligeable des gens qui sont sur les cols et qui se baladent, ce sont soit des gens du périmètre Parc, soit des gens qui habitent très proche du Parc.

Savez-vous par année combien de visiteurs viennent dans le Parc ? *On n'a jamais eu ces chiffres.*

13. Est-ce que les habitants sont satisfaits du Parc et de leur vie dans le Parc ?

On n'a pas d'outil de suivi. C'est impressionnant quand on vient de l'extérieur, mais on arrive à la 4^{ème} année de la charte, c'est maintenant qu'on commence à se poser des questions sur comment préparer la phase de renouvellement de notre charte qui va démarrer en 2018-2019. Et c'est vrai que pour piloter cette phase-là, cela serait bien qu'on ait un peu ces indicateurs. Mais ce qu'il faut bien se rendre compte, c'est que pour motiver nos partenaires, on a dû d'abord avec une crédibilité sur notre cœur de métier qui est la réalisation de projets. Donc on a d'abord mis en œuvre des

projets, c'est ce que nous sommes en train de faire. Et on va regarder ensuite pour avoir des outils de suivi.

Chaque année, le Parc rend une visite de toutes ses communes, et l'année dernière on a formalisé cette visite avec des ateliers où les gens -les représentants de communes- pouvaient exprimer leur avis sur le fonctionnement du Parc. Ce n'est donc pas les habitants, ce sont les partenaires légaux du Parc. Mais cela est quand même une première étape, qui nous a permis de sentir le terrain, on travaille maintenant sur de modification de statuts suite à cela, on a modifié certains projets. Cela était notre premier teste avec le terrain.

Concernant les habitants, je ne connais même pas le taux de pénétration de notre journal par exemple et je pense qu'il n'est pas si élevé que cela : si une personne sur quatre le lit, c'est déjà bien ! Il faut toujours considérer le Parc du Jura vaudois comme un Parc qui a un statut de Parc naturel régional mais qui a une réalité de Parc périurbain. Donc la quantité d'offres, d'activités, d'événements, d'implication dans des sociétés, etc. est pour les habitants du Parc juste démentielle. Donc se frayer un chemin, trouver sa place là-dedans, sa niche, est un travail incisif, donc on y va petit pas par petit pas.

Gestion du Parc

14. Est-ce que la priorité du Parc dans son développement (et ses infrastructures) est plutôt destinée aux visiteurs ou à la population locale ?

C'est mélangé. On a travaillé pendant 3 ans pour augmenter la cadence des bus postaux sur les cols et ce sont des lignes qui partent depuis Allaman, le Brassus, Morges, le Pont, etc. Celles-ci servent tant aux habitants qu'aux visiteurs. Pour les espaces découvertes, on va toucher tous les types de visiteurs puisque sur ces cols, il y a des piques dues aux visiteurs extérieurs au Parc, mais la semaine, la majorité des gens qui viennent, ce sont des gens de la région.

Concernant les frontaliers, vous n'avez pas de projet commun avec le Parc du Haut-Jura pour les canaliser durant la semaine ? *Non, mon sentiment c'est que les habitants suisses et français restent sur leur territoire. Si on regarde un peu les plaques sur les parkings la semaine, ce sont des plaques vaudoises. Et quand je vais dans le Parc du Haut-Jura, je ne vois pas de voiture suisse. Les frontaliers, c'est clairement de la mobilité économique, les gens ne font que traverser notre périmètre, mais ils ne travaillent presque pas dans notre périmètre. Il y en a 2-3 qui travaillent dans le secteur secondaire, et à la Vallée de Joux il y en a beaucoup mais cela est propre à la Vallée, pas aux autres communes du Parc hors de la Vallée de Joux.*

Votre relation avec les « villes-portes » ? Vous n'employez pas vraiment ce terme dans la charte ou autres documents : *On aimerait pouvoir développer ce concept, mais pour l'instant, on n'est pas arrivé à la faire. Pourquoi ? Sûrement car pour pouvoir avoir ces villes portes il faut déjà avoir un peu de matière, de densité, d'attractivité. L'attractivité touristique, c'est surtout elle qui est importante, qui va motiver les villes à devenir ville porte. Après c'est une question financière. Et pour l'instant, on est en 3^{ème}-4^{ème} année d'une certaine politique touristique, de promotion et on ne peut pas faire toutes les choses en même temps.*

15. Pourriez-vous classer ses éléments par ordre d'importance pour le Parc : sa superficie, sa nature, son paysage, son économie, son patrimoine culturel, sa gestion administrative et politique

1. Sa nature ; 2. Son paysage ; 3. Son patrimoine culturel ; 4. Sa gestion administrative et politique ; 5. Sa superficie ; 6. Son économie.

Le Parc du Haut-Jura ne mettra pas l'économie en dernier. Chez nous, en Suisse, on parle de la superficie car on veut montrer aux gens que nos moyens sont à la hauteur de notre superficie. En fait, je ne vais pas l'utiliser en relatif par rapport aux autres Parcs. Pour moi, c'est important pour contextualiser par rapport au canton, mais cela s'arrête-là.

16. Est-ce qu'il est difficile de trouver assez de financement pour mener à bien tous les projets du Parc ? Si oui, quel domaine est alors mis de côté ?

C'est difficile de trouver du financement.

Et est-ce que la charge administrative est lourde et longue (en Suisse) ? *Cela dépend dans quel secteur. Je pense que quand on est sur l'axe économique, c'est simple ; sur l'axe sensibilisation, c'est très restreint, très compliqué ; et sur l'axe patrimonial, c'est difficile si ce sont des financements cantonaux, voire même très difficile. Parce que dans le canton de Vaud, le Parc est sous la législation environnementale, donc on utilise de l'argent du budget protection nature et paysage et on est ainsi sans arrêt en concurrence avec le service qui nous contrôle et qui a le même budget. Le département de l'environnement doit donc payer le Parc, qui avec cet argent fait aussi des projets d'économie, etc. qui ne sont pas liés à l'environnement.*

17. Comment se passe votre relation avec le Parc du Haut-Jura ? Comment la qualifieriez-vous ?

C'est une énorme chance, une énorme opportunité, ça c'est évident. C'est un énorme avantage pour travailler sur des projets en commun. Et à terme, j'aimerais bien qu'on puisse parler d'un rapprochement institutionnel. On doit élaborer des pistes de rapprochement, cela est vraiment le prochain enjeu car les 2 prochaines chartes [du côté Haut-Jura et Jura vaudois] sont à finaliser au même moment. Cela est une chance énorme qu'il faut qu'on saisisse, pour mettre en œuvre des structures qui perdurons aussi après la phase d'élaboration de la nouvelle charte.

18. Est-ce qu'il a des problèmes de collaboration parfois ? si oui lesquels (thèmes) ou à quel niveau ?

Jusqu'à maintenant, on a une stratégie, c'est qu'on partenariat là où on sait que ça marche.

Il y a-t-il des soucis avec l'Union Européenne (UE), étant donné que la France y a adhéré et la Suisse pas ? *Tant qu'on a des projets INTERREG, qu'on peut utiliser les outils INTERREG, ce n'est pas un souci majeur qu'eux soit dans l'Europe et nous pas.*

19. Quelle est votre relation à l'Union Européenne (UE) ?

Le Parc n'a pas de lien direct avec l'UE, tout est piloté par le canton.

20. Quels sont les plus et les moins du Parc du Jura vaudois en comparaison au Parc du Haut-Jura ? Quelles sont les différences ?

L'avantage actuellement c'est que nous ne sommes pas une collectivité publique, nous avons donc une capacité d'atteindre des financements privés beaucoup plus élevée. Et dans cette phase de démarrage du Parc, cela nous donne une certaine souplesse beaucoup plus grande.

L'inconvénient, c'est qu'on n'a pas encore de légitimité sur l'axe 1 (Nature et Paysage). Les Parcs ont une légitimité par la qualité des projets qu'ils mettent en œuvre et jusqu'à maintenant on n'est pas arrivé à mettre en œuvre des projets suffisamment grands ou ambitieux sur l'axe 1 qui nous permettent d'être des acteurs incontournables. Cette légitimité est donnée par les cantons.

Les Français ont des compétences légales sur la gestion de l'eau qui ne doivent pas facile à gérer et ils ont aussi des compétences légales sur les accès forestiers qui dans notre phase à nous auraient été très difficile pour nous permette de naître et de grandir.

Les Français sont beaucoup plus forts pour formaliser les choses, ils ont un bagage de mots techniques, de concepts pour parler de la gestion de projets, de la place des Parcs dans la gestion du territoire, etc. ce qu'il fait qu'ils mettent plus vite des mots sur des idées. En Suisse on n'est pas des rois de l'expression orale, on aime faire, c'est un peu l'approche germanophone, il faut que cela soit pragmatique, que ça avance : si cela ne rapporte pas, alors on oublie. En France on sait prendre le temps de s'arrêter, de réfléchir, et s'il faut pour le bien du projet pendant 6 mois réfléchir au vocabulaire qu'il va falloir utiliser, ils le font. Nous on a souvent l'impression qu'on perd du temps en faisant ça et c'est une erreur.

8.2 Interview avec Anne-Sophie Vincent, directrice-adjointe du Pôle Environnement au Parc naturel régional du Haut-Jura

Interview faite par téléphone, le 3 juin 2016.

Gestion des visiteurs

1. Quels types de mesures (directives) sont utilisés pour la gestion des visiteurs dans le Parc?

Petite précision quand même, qui peut avoir son importance, c'est qu'il y a des évolutions. Le Parc du Haut-Jura a 30 ans. En 30 ans, il y a un certain nombre de choses qu'on a expérimenté, qu'on a mis en place, qu'on a abandonné, d'autres qu'on teste actuellement. L'autre point qui est aussi important, est que ce qu'on l'on fait n'est pas forcément généralisé à l'ensemble du Parc. On a 122 communes, on a des secteurs à enjeux différents, à des périodes différentes, avec des projets qui peuvent être différents. Donc le type d'outil qu'on utilise est quand même adapté au public, à l'enjeu. On est plutôt dans une logique d'adaptation.

Rangers, accompagnateurs de terrain, services de surveillance, postes d'observations : *nous en direct on ne le fait pas, clairement on n'a pas d'équipe verte, de gardiens verts ou de personnes au sein de l'équipe du Parc. En revanche, ce qui a été mis en place depuis 2 ans, qui fonctionne très bien et dont on a pleinement l'ambition de poursuivre, c'est le maraudage. On forme des accompagnateurs de montagne. Ce sont des gens qui accompagnent déjà régulièrement les visiteurs, mais là on va les former à un certain nombre de thématiques qui sont à enjeux pour nous. On leur apporte du contenu, des outils, et après on leur finance des journées sur le terrain, à la rencontre des visiteurs, donc qu'ils interviennent pour le compte du Parc. L'idée étant qu'à partir du moment où ils font ses journées là, qu'ils sont sensibilisés, formés, dans le cadre de leur travail du quotidien, hors financement Parc, ils passent aussi des messages.*

Nous, Parc, on a pas de services de surveillance. Il y a des services de surveillance, notamment pour les zones qui sont réglementées, mais c'est quelques zones du Parc, pas la majorité du territoire. Et ce sont les acteurs qui sont assermentés comme l'Office nationale des forêts, l'office national de la faune et de la chasse, etc. Éventuellement, mais vraiment éventuellement, c'est la gendarmerie. Il y a aussi les gardes des réserves naturelles. Mais le Parc en soit ne fait pas de surveillance du tout.

Est-ce que le Parc demande parfois l'aide directe de la police ? *non, clairement pas. Ce n'est clairement pas dans nos missions, dans la volonté politique du Haut-Jura. Il y a des Parcs, comme le Parc des volcans d'Auvergne, qui ont des gardes verts. Mais ils ne sont pas assermentés, ils ne vont pas intervenir en tant que policiers, mais en tant que médiateurs sur le terrain. Nous, clairement on a pas ça et les politiques du Haut-Jura ne veulent pas ça. Il faut déjà qu'on bataille au quotidien pour expliquer qu'un Parc naturel régional ne crée pas de réglementation, si en plus on mettait la police [dans le Parc], on va entretenir la confusion. On est donc plutôt du côté de la médiation et on met en place des outils médiation, mais on ne les anime pas forcément.*

Contrôles du nombre de visiteurs, déchets et autres dérangements occasionnés par le visiteur : *oui, mais cela est occasionnel. Ce n'est pas systématique. Par contre, il y a un certain nombre de sites à certains moments, où l'on veut savoir un peu ce qui s'y passe : soit parce qu'on envisage un aménagement ou qu'on veut savoir comment s'organise la fréquentation ; soit parce qu'on a mis en place un aménagement et qu'on veut voir comment il est utilisé. Donc ponctuellement, sur certains sites, on a des éco-compteurs, qu'on peut déplacer d'un site à l'autre. C'est arrivé aussi qu'on*

fasse des enquêtes ou qu'on fasse faire des enquêtes. On a aussi depuis quelques années, en lien avec le groupe Tetrajura, un suivi de la fréquentation hors-piste de certains massifs. C'est du ponctuel par rapport à un enjeu particulier. Soit c'est qu'on veut mieux s'informer ou mieux positionner des panneaux, mieux baliser, etc. soit de savoir si les équipements qu'on a mis en place sont fréquentés.

Flyers, brochure : *on en a, mais on essaye de faire de moins en moins de papier. De mieux penser.*

Page internet : *Oui*

Application pour téléphone : *On a des applications pour téléphone portable sur des produits touristiques en particuliers, c'est l'occasion de rappeler des règles de conduite, de bonne pratique. L'Appli est pas orientée sur les bonnes pratiques, mais pour découvrir des territoires, etc. On est en train de réfléchir car on a plusieurs outils déployés et comment essayer de les rendre plus compatibles, plus modernes, etc.*

Carte du Parc : *Oui.*

Centres d'accueil, points d'information : *il y en a plusieurs, comme les offices du tourisme. Mais ce ne sont pas des points de nous gérons en direct. On est partenaire avec eux, c'est-à-dire qu'on travaille avec eux, ils distribuent un certain nombre de documentation du Parc, on a un site internet qui est renseigné par le biais des offices de tourisme. Mais sinon, notre point principal d'accueil, c'est la maison du Parc.*

Est-ce que les offices de tourisme reçoivent une formation de la part du Parc ou ont-t-il un discours particulier à tenir ? *Par le passé, on était beaucoup plus en lien avec les offices de tourisme. Pendant tout un temps, on a animé un office de pôle de compétences. L'idée était que chaque office était identifié sur une compétence en particulier et qu'on essayait d'avoir une mutualisation. On a animé cela pendant plusieurs années, puis cela est tombé à l'eau car chaque office voulait avoir un peu ses plaquettes, son indépendance, sa représentation de son propre territoire. Mais dans ce cadre-là, on a apporté pas mal d'information, de moments de sensibilisation. On organisait aussi, mais moins fréquemment, les jeudis du tourisme, où l'on faisait des formations à destination des professionnels du tourisme, y compris hébergeurs, restaurateurs,... Tous ceux qui étaient dans le monde du tourisme. C'était l'occasion d'apporter de la matière, de l'information, de la sensibilisation, etc. Après ce qui est aussi difficile avec les offices de tourisme, c'est qu'une partie du personnel tourne beaucoup donc il faudrait le faire régulièrement. Et aujourd'hui c'est n'est pas ce qui fonctionne le mieux. Mais on le fait encore ponctuellement.*

La maison du Parc : *elle, est gérée par le Parc lui-même.*

Places de pique-nique, jeux : *il y en a. Mais ce n'ai pas le Parc qui les prend en charge. C'est de la compétence des Communautés de communes, voire des communes. Donc, nous, on n'a pas du tout vocation à aménager des places de pique-niques ou de jeux, etc. Par contre, on accompagne de manière très étroite, on est souvent assistant en maîtrise d'ouvrage, sur des équipements, des aménagements de sites naturels, qui sont en général déjà fréquentés, et dans ce cadre-là, il peut y avoir des places de jeux ou de pique-nique. Mais cela est plutôt un équipement annexe à de l'interprétation, à l'aménagement d'un sentier, etc. C'est du périphérique.*

Barrières, clôtures : *Oui. Plutôt barrières. C'est pas nous qui le faisons directement. C'est de la compétence des Communautés de communes, mais on les accompagne sur ces questions. On ac-*

compagne aussi les communes sur la prise d'arrêté du maire pour interdire la circulation sur certains espaces ou la gérer, l'encadrer. Donc on peut préconiser des barrières, du panneautage aussi. On a acquis un certain nombre de panneaux d'interdiction de circulation de véhicules à moteur, etc. qu'on met à disposition des communes. On anime aussi la commission de randonnée pédestre, on coordonne un peu la création, le balisage d'itinéraire à l'échelle du Parc. C'est une compétence de la Communauté de commune et nous on accompagne les Communautés de commune dans la définition, la localisation, le balisage - il y a une harmonisation du balisage au niveau du Parc - en identifiant les zones qui peuvent être trop sensibles, etc. On est un peu coordinateur, facilitateur à ce niveau-là.

Certains sentiers comme pour le ski de fond peuvent être payants : *Cela est autre chose. Les sentiers de découverte ne sont pas payants. Le ski et les pistes de ski sont payants, mais ça c'est pas le Parc. Nous on a rien avoir là-dedans. Le ski, à partir du moment où il suppose un équipement, un aménagement, damage, etc. c'est un service qui est payant. C'est vrai aussi pour la raquette sur les itinéraires qui sont balisés, damés, sur lesquels il y a des services de sécurité, etc.*

Donc ce n'est pas le Parc qui a décidé de mettre ces chemins volontairement payants ? *Ah non, jamais de la vie. C'est partout en France comme ça qu'il y a des redevances sur les pistes de ski. Et pour les raquettes, cela n'est pas partout, mais très souvent. Mais c'est pareil, ce sont les sites nordiques, les stations, qui font leur propre politique. Nous là-dessus on a rien à dire. Autant on peut travailler avec eux sur les itinéraires, et encore ce n'est pas tout le temps, mais le plus souvent. On essaye en tout cas de leur demander de travailler avec nous le plus en amont possible, mais après sur leur politique de tarif on n'y met pas les pieds. C'est pas du tout de notre ressort, c'est pas du tout de notre compétence.*

Panneaux : interdiction, interdiction avec amendes, restriction, indication « zone protégée », information sur l'environnement, sur le comportement des visiteurs : *on a des panneaux. On les met à disposition des communes à partir du moment où elles ont décidé de les employer, quand on a regardé où et à partir de quel moment cela serait utile de les utiliser.*

Panneaux d'interdiction : *Surtout pour les véhicules. Le Parc ne crée de tout façon pas d'interdiction. L'interdiction, par exemple, de circuler, peut être un arrêté municipal, donc nous nous allons accompagner la commune dans la façon de rédiger l'arrêté pour être sûr qu'il soit correct, valide. On les accompagne aussi sur la façon de baliser leur arrêté, mais nous on ne crée pas de réglementation. Sur d'autres zones qui peuvent être protégées, par arrêté par exemple préfectoral, pour la biodiversité, etc. on peut effectivement mettre en place un balisage, donc en lien avec les services de l'État, de façon à ce que les gens sachent ce qu'il est interdit, où cela est interdit, etc. Cela peut donc se traduire sous forme de panneaux, avec à chaque fois l'idée d'expliquer et de faire comprendre aux gens.*

Animations pédagogiques/grand public: il y a-t-il des sites dans le Parc pour mener ces animations ? *La plupart des animations ont les « fait-faire ». On en fait un petit peu aussi, mais cela fait partir de la politique du Haut-Jura, on maximum on « fait-faire ». On a des partenaires dont c'est le travail, c'est aussi leur gagne-pain et leur raison d'être. Donc l'idée est de ne pas faire tout nous-même, mais plutôt de structurer une offre qui soit globale, de mettre à disposition des outils, etc. Comme point physique, on a clairement la maison du Parc.*

Université ouvertes : *cela n'existe plus. Enfin, si cela existe encore, mais c'est plus le Parc qui pilote. Pendant des années et des années, on avait en charge l'Université ouverte, c'est un programme qui existe au niveau national. C'est pris en charge par de diverses structures. Actuellement, il y a encore des conférences qui se font, mais elles ne sont plus pilotées par le Parc.*

Relation du Parc avec les universités/la recherche : *On en a de plus en plus. Notamment avec des labos de recherche de Besançon. Actuellement, on a par exemple un très gros travail prospectif de renaturation de rivière, et on travaille pour cela avec l'université de Lyon. Ces partenariats sont complètement volontaires, aucune obligation en tant que Parc naturel régional. Ce sont des endroits où l'on a des universitaires qui sont compétents, c'est complètement volontaire d'aller vers eux, d'échanger. On le fait toujours plus - au-delà de l'accueil de stagiaires, car cela on l'a toujours fait - et pas seulement en environnement ; on le fait aussi sur les changements climatiques, sur l'urbanisme, etc. On travaille pas mal avec l'université de Nancy et de Lyon concernant des thématiques de l'urbanisme. On a donc des étudiants, chercheurs, professeurs, etc., qui nous accompagnent dans nos missions, au sens large.*

2. Est-ce que vous avez des mesures spécifiques à certains lieux comme les sites marécageux, les pâturages boisés, les cours d'eau, les réserves naturelles, etc.?

Non, on n'a rien de systématique. On a fait faire une étude, qui est en train d'être finalisée, sur tout ce qui est sentiers et sites interprétés. C'est-à-dire où on a des panneaux d'information, que le Parc soit ou non à l'origine de ces panneaux. L'étude a recensé tous les types de sentiers qui avaient été interprétés et comment ils l'ont été, est-ce que ce sont des panneaux ou pas. Nous, par exemple, on a aussi mis en place 4 sentiers d'interprétation avec des audioguides en pleine nature avec déclenchement par GPS. Tout cela doit être traduit sur des applications pour téléphone portable. Donc on a fait un inventaire, en regardant dans quel état c'était, si cela était utilisé, si cela nécessitait d'être rafraîchi ou abandonné. L'idée étant qu'on n'essaye pas avoir des sentiers interprétés pour toutes les tourbières, tous les belvédères, etc. L'idée est d'avoir un maillage du territoire, un réseau de sites ; d'avoir ainsi certains sites vitrine, mais de préserver d'autres sites. La règle peut-être un peu plus générale, est qu'on essaye de privilégier des sites qui sont déjà fréquentés, donc on va travailler plutôt à une canalisation de la fréquentation et une information de cette fréquentation.

3. Est-ce que certaines mesures sont plus privilégiées que d'autres, si oui pourquoi? (directes, indirectes : barrière vs. information/sensibilisation)

On privilégie les indirectes. Cela ne veut pas dire qu'on exclue l'autre. On fait cela très souvent avec les Communautés de commune et les communes, et non tout seul dans notre coin. On a par exemple, avec ces dernières, porté toute une action de balisage, d'arrêts préfectoraux, pour la protection des biotopes à grand tétras. Là clairement, c'est de l'interdiction, du réglementaire. Il y a des panneaux réglementaires qui sont mis, en plus de panneaux d'explication. C'est-à-dire qu'on essaye qu'ils ne soient pas seuls, que cela soit vraiment une politique globale. Mais il peut donc il y avoir des panneaux d'interdiction, y compris des panneaux qui rappellent les amendes auxquelles les gens s'exposent s'ils contreviennent à la réglementation.

4. Comment réagissent les visiteurs aux différentes mesures mises en place ? (acceptation)

Globalement les visiteurs réagissent plutôt bien, même très bien. Il y aurait par contre un travail sociologique à faire là-dessus : quand les visiteurs sont des locaux [= les habitants] on a une réception qui est beaucoup moins bonne. Les visiteurs de l'extérieur, eux, sont beaucoup plus ouverts.

5. Est-ce qu'il y a une différence entre les visiteurs français et les étrangers ? Et avec les suisses ?

Non, pas nécessairement. À priori non. Avec les suisses non plus.

6. Est-ce qu'il y a certains types de visiteurs plus difficiles à gérer ?

Cela dépend des sites. Aujourd'hui, il y a un type de visiteur qui nécessite de renouveler les messages, etc. – le maraudage pour cela c'est d'ailleurs très bien – c'est la population urbaine, qui a de grandes idées environnementales et vient au vert en disant vouloir souffler, se reposer. Elle est sensible à ce qu'on va lui dire, mais elle n'a de prime à bord aucune idée du comportement à adopter, des règles, etc. Cela peut aller assez loin, parfois elle ne sait pas, par exemple, que certains terrains sont privés, elle s'étonne et s'offusque qu'on coupe des arbres... On a donc vraiment un gros travail de conciliation d'usage à faire.

Le 2^{ème} groupe est la population locale de nouveau. Les locaux qui pratiquent les activités de pleine nature en hiver et printemps, les 2 périodes les plus sensibles. Cela peut être parfois difficile, surtout avec ceux qui vivent du ski, des raquettes, de l'accompagnement de groupe, etc. pendant ces périodes-là.

7. Est-ce que les coûts engendrés par cette gestion sont grands par rapport aux autres secteurs d'intervention du Parc ? Trop élevés ou au contraire faibles ?

Je ne sais pas si c'est trop conséquent. On voit clairement qu'il y a un besoin, donc après il faut y mettre les moyens et sans moyens on ne le fait pas. Le rapport coût-efficacité peut, par contre, parfois interroger. Mais, en même temps, comme on ne peut pas voir ce que cela donnerait si l'on ne faisait rien, c'est très difficile à évaluer. C'est une question difficile. En tout cas le besoin et la nécessité d'intervenir sur ces sujets-là ne se pose pas. Donc on va chercher les moyens nécessaires pour le faire et le faire bien. Avant, par exemple, on ne faisait pas du tout de maraudage, on proposait en période de vacances un catalogue d'offres d'animations thématiques ; mais en fait ne venaient que les gens intéressés par ces animations. Le problème était donc qu'on ne touchait pas forcément énormément de gens, seulement des visiteurs extérieurs au territoire du Parc – on passait donc complètement à côté des locaux – et ces gens qui venaient étaient des gens déjà convaincus. Donc, ce ne sont pas eux qui posent le plus de problèmes. C'est pourquoi à un moment donné, on s'est dit que le rapport coût-efficacité n'était pas satisfaisant. Mais on a quand même mis 10 ans pour passer à autre chose, comme le maraudage, qui est beaucoup plus satisfaisant aux vues des problématiques évoquées auparavant.

8. Êtes-vous satisfaite actuellement des mesures mises en place ? si oui, lesquelles, si non qu'aimeriez-vous changer ?

Oui et non. Un certain nombre de mesures fonctionnent plutôt bien, mais en même temps on se rend compte qu'il y a encore énormément à faire car il y a encore énormément d'incompréhension, de méconnaissance. Il faut se renouveler en permanence. On a l'impression que c'est un sujet jamais fini.

9. Qu'avez-vous comme plans pour les années à venir concernant ces mesures ?

Clairement on veut déployer le maraudage - on a que 2 ans de recul – donc développer des outils, thématiques, etc. L'autre chose sur laquelle on travaille en ce moment, c'est un outil cartographique – nous en avons déjà un mais cette fois-ci il sera destiné vraiment pleine nature. Un outil donc cartographique en ligne à destination de tous les pratiquants, locaux et autres, sur les sites à visiter, le comportement à adopter, les périodes sensibles, les zones protégées, etc. Cela est vraiment un gros travail des prochaines années.

Gestion des habitants**10. Est-ce qu'il y a des mesures pour minimiser l'impact des habitants dans le Parc ou sur certaines zones spécifiques ? Si oui lesquelles ? si non pourquoi ?**

Les habitants sont considérés comme visiteurs quand ils se rendent sur un lieu. On ne fait pas la distinction dans nos outils de sensibilisation. Par contre, on peut avoir d'autres actions à destination cette fois-ci uniquement des habitants : par exemple, certaines conférences ou le réseau d'observateurs qui en train de se mettre en place – observateur bénévole de la biodiversité. On a aussi une Newsletter et un journal du Parc qui sont principalement pour les habitants. Donc ce qui est destiné aux touristes, l'est aussi pour les habitants, mais on a aussi un certain nombre d'outils spécifiques pour les habitants. Par exemple, tout le programme pour les établissements scolaires, c'est vraiment pour les habitants.

Pour une zone humide, la zone d'En Giron, le Parc essaye de faire l'acquisition de Parcelles : oui, on le fait régulièrement, et la charte le prévoit. C'est-à-dire qu'on encourage et accompagne les communes et Communautés de communes et éventuellement le département à acquérir certaines parcelles à grande valeur écologique, notamment les zones humides. Cela peut se faire de 2 façons : soit il y a l'opportunité d'acheter, il y a un propriétaire qui est vendeur, et on aide la commune ou Communauté de commune à acquérir la Parcelle – nous, Parc. on acquière rien (sur le long terme du moins), sauf exception. L'idée est de travailler pour obtenir des financements et assister les collectivités comme les communes à acquérir les terrains. Quand on a une maîtrise publique, c'est plus facile d'intervenir et on a plus de garantie sur le long terme. On travaille avec les collectivités et éventuellement avec les conservatoires des espaces naturels pour l'acquisition foncière. Soit parce qu'il y a une parcelle qui se vend, soit on va faire de l'animation spécifique sur des sites à enjeux sur lesquels on veut faire des travaux de restauration et là on est obligé d'avoir l'accord du propriétaire et donc on va travailler pour proposer au propriétaire soit de vendre soit de signer des conventions. Et en zone humide, en général, on essaye plutôt d'aller à l'acquisition foncière parce que ce sont de petites parcelles, où il y a aucun enjeu économique, et pour les gens ce n'est pas forcément intéressant de garder une petite parcelle comme ça. On peut aussi utiliser l'acquisition foncière en bord de cours d'eau, par exemple, pour maîtriser tout ce qui est gestion de la végétation et réduire le risque d'inondation. Ce sont des thématiques où effectivement on va intervenir.

11. Est-ce qu'il y a certains groupes d'habitants plus difficiles à gérer/ à collaborer ? Est-ce que le contact en général se passe plutôt bien ?

Le contact se passe plutôt bien. Après les habitants connaissent très peu et mal le Parc. Ils ont des aprioris, le comprennent pas, on l'impression qu'on régleme tout. Alors qu'on ne fait pas du tout de réglementation.

Est-ce que les habitants ont voté pour adhérer à ce Parc ?

Non, pas du tout. Ce sont les communes qui votent, les maires et les conseils municipaux, mais pas les habitants directement.

Il y a un certain nombre d'habitants qui se revendiquent du Parc, mais globalement les habitants du Parc comprennent assez peu ce qu'est le Parc et ce qu'il fait, à quoi ça sert. On a énormément de mal à être visible et compréhensible pour les habitants.

Implications des habitants**12. Comment sont impliqués les habitants dans le Parc ? à quel niveau (administratif, économique, environnemental,...)**

Cela représente une minorité des habitants qui s'engagent ainsi. Mais oui, il y a plusieurs associations, d'offres d'animations, etc. Ils y a bien sûr des habitants qui soutiennent le Parc, mais de façon générale, c'est assez difficile pour les habitants de comprendre les tenants et aboutissants du Parc. Ils ne savent de toute façon à quoi sert une Communauté de commune, une région, etc. pour eux, cela est compliqué.

Au niveau administratif, dans le Comité syndical, le bureau, les commissions, etc., il y a-t-il une volonté à n'employer que des habitants du Parc ?

Non. C'est principalement des habitants du Parc, très majoritairement même. Ce sont des habitants du Parc qui ont des mandats, un mandat politique ou par le biais d'une association. Ce n'est jamais l'habitant lambda, qui n'est pas du tout structuré dans une association. Ceux-là, on ne les touche pas par le biais des instances du Parc.

Est-ce que les gens qui travaillent justement dans ce Comité syndical, le Bureau, les commissions, etc., est-ce qu'ils sont payés ou sont-ils bénévoles ?

Pour la plupart c'est complètement bénévole. C'est leur mandat. Dans les commissions, il y a des gens qui viennent et qui représentent des structures et qui font cela dans le cadre de leur travail ; il y a des bénévoles purs, et la plupart des élus sont bénévoles ou alors ils sont indemnisés dans leur mandat - par exemple dans leur mandat de maire – mais au Parc, ils ne touchent rien. Au Parc, il y a juste le président et les 2 vice-présidents qui ont la possibilité de signature qui sont indemnisés. Sinon, il n'y pas d'indemnité et c'est complètement « bénévole ».

Gestion du Parc

13. Pourriez-vous classer par ordre d'importance pour le Parc les 6 mots suivants : sa superficie, sa nature, son paysage, son patrimoine culture, son économie, sa gestion administrative et politique

Il y a un certain nombre de sujets que je ne vais pas pouvoir partager.

En dernier : la superficie.

Nature, paysage, patrimoine culture, économie : au même niveau et point numéro 1. Globalement pour le Parc, ces 4 thèmes sont importants. On est sans arrêt en train d'essayer de concilier ces 4, impossibilité donc de les séparer.

En 2 : la gestion administrative et politique

14. Est-ce qu'il est difficile de trouver assez de financement pour mener à bien tous les projets du Parc ?

On s'en sort plutôt pas mal, mais c'est parce qu'on a une ingénierie importante capable d'aller chercher les financements là où ils sont. Mais c'est de plus en plus difficile, et cette année c'est vraiment plus dur que ces dernières années. On a vraiment franchi un cap.

Il y a 10 ans en arrière c'était mieux ?

C'était plus simple. Mais on a encore cette chance, et c'est d'ailleurs un argument qui est souvent avancé par nos élus, c'est d'avoir une équipe et des gens qui ont une capacité de monter des projets, d'aller chercher de l'argent dans le cadre d'appel à projet. Et du coup de s'adapter aux financements disponibles. En fait, là où on a un vrai changement par rapport à avant, c'est qu'auparavant, on était majoritairement sur des projets proposés où on allait chercher des financements qui étaient débloqués exprès pour ces projets. Maintenant, il faut qu'on arrive à inscrire les projets qu'on a dans le cadre d'appel à projet et qui sont structurés en dehors de tout projet du Parc spécifiquement. En gros, il faut qu'on arrive à tordre nos projets de façon à ce qu'ils rentrent dans les cases des politiques régionales, européennes, etc. Et cela est de plus en plus vrai. Avant, on avait plus de latitude pour aller chercher des financements qui nous étaient dédiés car on avait un projet. Maintenant il faut que notre projet rentre dans la bonne case. Cela est plus compliqué. Cela demande d'être beaucoup plus réactif et d'être capable de s'adapter. Cela demande de monter des projets toujours plus conséquents, structurants.

Est-ce que la charge administrative est lourde et longue (en France) ?

Oui, c'est évident, et elle est devenue clairement plus lourde maintenant. On a beaucoup plus de contrôles, de niveau d'exigence, etc. globalement, c'est clairement plus difficile maintenant. On s'en sort peut-être encore bien car encore une fois, on les gens derrière pour pouvoir le faire, mais c'est effectivement clairement plus difficile.

Est-ce que le fait d'avoir l'Union Européenne (UE) ou un pays centralisé comme la vôtre pose problème ou alourdi-t-il cette charge administrative ?

D'abord l'UE, pour nous c'est salubre, car une grosse partie de nos financements viennent de l'EU. Alors certes, ce n'est pas le plus simple de mobiliser ces financements, par contre ce qui est très difficile à notre niveau de savoir, c'est est-ce que la difficulté, la lourdeur administrative, vient de l'EU ou vient de la façon dont la France traduit les programmes européens. Et j'ai plutôt à penser que c'est la deuxième. Car quand on travaille avec d'autres pays de l'Europe ce n'est pas forcément aussi compliqué. Donc je pense que cela est plutôt lié à la France derrière qui déploie ces

financements européens. Mais pour nous, l'Europe c'est une source de financement très important, à la fois sur les postes – je pense notamment à Natura2000, LEADER – et sur des actions. Clairement sans l'EU on fait moitié moins de choses. Le pourcentage de financements européen n'est pas négligeable. Il y a aussi des financements régionaux qui sont important, ce qui est normal car on dépend des régions. Clairement sans les financements de l'UE on ne ferait pas du tout dans les mêmes proportions, ferait beaucoup moins.

15. Comment se passe votre relation avec le Parc Jura vaudois ? Comment la qualifieriez-vous ?

Récente, jeune, amicale mais on est encore dans la phase de découverte mutuelle. Cela veut dire que derrière il y a un certain nombre de points de calage à mettre en place, de connaissances, de compréhension – on ne se comprend pas toujours. Depuis peu, on a une convention avec le Parc du Jura vaudois, une convention de partenariat, c'est donc une relation d'amitié naissante. Ce n'est pas encore une relation de travail régulier. On travaille pour l'instant sur des petites projets, et on le voit, on avait une réunion la semaine dernière avec la direction du Parc du Jura vaudois, on a du mal à trouver une colonne vertébrale qui nous réunit. On n'a pas du tout le même ancrage politique : le Parc du Jura vaudois est un Parc jeune qui doit encore faire ses preuves, et ce n'est pas non plus tout à fait le même fonctionnement quand France, pas tout à fait les mêmes objectifs. Il y a les cantons qui ont une place quand même très importante en Suisse, qui laissent pas beaucoup de marge. Le Parc du Haut-Jura a beaucoup plus de marge de manœuvre, de latitude, on a plus besoin de faire nos preuves, même s'il faut sans arrêt reconvaincre. On n'est donc pas tout à fait au même niveau et on n'est pas attendu sur les mêmes sujets. Du coup, on a un peu de mal à trouver – ponctuellement sur des petits projets, il n'y a aucun problème, dans la relation au quotidien il y a aussi aucun problème – mais sur une politique de fond, aujourd'hui, on ne sait pas encore bien faire.

Pensez-vous que le Parc du Jura vaudois du fait qu'il est suisse et dépend du canton est moins libre que le Parc du Haut-Jura ?

Oui, c'est le sentiment qu'on peut avoir nous. Clairement, il y a pleins de sujets où on voit que nous on avance, on est reconnu et que dans le Parc du Jura vaudois, c'est le canton qui a la main, et le Parc n'a que des petits projets à l'échelle locale. Nous, on est beaucoup plus sur des projets de développement.

16. Est-ce qu'il a des problèmes de collaboration parfois ? si oui, lesquels (thèmes) ou à quel niveau ?

Poser problème, non. Après, il y a un sujet sur lequel on travaille actuellement, où le Parc du Jura vaudois aimerait qu'on travaille plus ensemble, mais il y a le canton derrière qui a la main. Par exemple sur la problématique de l'eau, notamment de la rivière qui s'appelle l'Orbe -rivière franco-suisse, dont la source est en France - et là il y a de vrais enjeux, c'est hypersensible comme sujet, en terme de quantité, de qualité d'eau, etc. Cela n'est pas un problème entre le Parc du Jura vaudois et le Haut-Jura, mais plutôt entre la France et la Suisse. C'est une thématique où les Parcs ont un rôle plus ou moins important à jouer et il faut que chacun trouve sa place.

17. Quels sont les plus et les moins du Parc du Haut-Jura en comparaison au Parc du Jura vaudois ? Quelles sont les différences ?

Je ne pense pas être capable de répondre car on ne se connaît pas suffisamment. Nous, actuellement, on a un atout qui est l'ancrage territorial et qu'on a 30 ans. On a plus de latitude, de sujets et on n'a pas besoin de faire nos preuves. Après je ne sais pas sur les points plus ou moins. Honnêtement je ne sais pas.

Concernant le financement des projets en commun, il-y-a-t-il eu des soucis major ?

Non.

Après je ne connais pas suffisamment le fonctionnement du Parc du Jura vaudois, c'est compliqué, c'est différent quand même, donc arriver à percevoir toutes les subtilités ce n'est pas évident. Mais le sentiment que j'ai aussi – jusqu'à ce que ça évolue chez nous – c'est qu'on a des lignes de financements spécifiques Parc qui viennent des régions, de l'État, etc. Et de ce point de vu là, on a déjà une base de financement un peu d'assurée ; le Parc du Jura vaudois, j'ai l'impression que c'est plus compliqué.

Pour vous, finalement la frontière a-t-elle quand-même un sens ou serait-il mieux de pouvoir en faire une seule et même région?

Sur un certain nombre de sujets, on est effectivement très similaire. Il y a des sujets avec lesquels on pourrait travailler sans aucune frontière. Après est-ce que politiquement les thématiques font mouche de part et d'autre de la frontière, cela est un autre sujet.

Mais je pense qu'aujourd'hui, il y a quand même une vraie différence de culture, d'approche, etc. d'un côté et de l'autre de la frontière, même si au niveau du territoire, de la biodiversité, de la géographie, on est assez proche. Mais en termes d'histoire, de patrimoine culture, industriel, etc. on est quand même très différents. Donc aujourd'hui, on ne pourrait pas effacer la frontière comme ça, en disant il y a un seul Parc, qu'une seule charte. D'ailleurs, c'est sur le Doubs franco-suisse qu'il y a eu un projet de Parc franco-suisse qui n'aboutira pas, qui va aboutir à 2 Parcs. D'un point de vue des instances institutionnelles, politiques etc. ils ne s'en sont pas sorti.